

N°56 - Été 2026



GAZETTE DU PYLA

Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

NATURE

Préserver les pins

URBANISME

Bilan 2025 / 2026

AUTOUR DU PYLA

Les parcelles de la Dune

L'HISTOIRE

Les hôtels du Pyla

PLAISANCE

Redécouvrir la voile



Suivez l'ADDPM sur les réseaux sociaux



NATURE

- 4 Les oiseaux du Pyla
- 6 Préserver les pins
- 7 L'armillaire nouvel ennemi du pin

ENVIRONNEMENT

- 8 Mer, patrimoine de l'humanité
- 9 Le réensablement
- 12 Erosion aérienne, érosion marine
- 16 Banc d'Arguin, quelle évolution

AUTOUR DU PYLA

- 17 Les cabanes en forêt
- 20 Acquisition des parcelles autour de la grande dune

URBANISME

- 22 Bilan 2025 / 2026

HISTOIRE

- 24 Ile aux Oiseaux
- 27 Mutation des années 70
- 30 Les hôtels du Pyla
- 36 Pilat ou Pyla

PLAISANCE

- 37 La voile pour tous
- 38 Nouvelle navigation
- 39 Fréquentation et carénage

INFOS

- 40 La vie au Pyla
- 42 Les engagements du maire
- 43 La vie de l'ADDPM

Témoignages et remerciements

Nous oeuvrons maintenant depuis plus de 50 ans. Vos mots sont une source d'encouragement et de reconnaissance, et nous donnent envie de continuer. Nous avons le plaisir de partager avec vous quelques-uns de vos courriers.

Bonjour,
Tout d'abord j'adresse
mes meilleurs vœux à
toutes et à tous qui
travaillent pour l'ADDPM,
en les remerciant pour
leurs bonnes activités.
Vous trouverez ci-joint :

① macohsatan 2026

② Votre chère

Un grand merci à tous
les puyans qui s'investissent
dans l'association.
Concernant les établissements,
de vient il faut rester fiers,
il y a encore beaucoup à faire.
Bon courage et
Bonne année à tous.

Avec mes meilleurs
vœux pour 2026,
et mes remerciements
pour ce beau travail.

Nous remerciant pour votre
engagement pour le Pyla.
Cordialement.

vous souhaitant
bonne année et
vous remerciant
de tout cœur de
tout le mal que
vous nous donnez
pour nous garder
l'environnement et
la beauté des lieux.
Bien à vous

Meilleurs vœux - et vive
l'association



Editorial



Cette nouvelle saison estivale 2026 s'ouvre avec l'élection, au printemps dernier, de Thierry Gouhaichault, nouveau maire de La Teste-de-Buch, à qui nous adressons nos félicitations et nos vœux de réussite au service de notre commune et de ses habitants.

L'ADPPM espère instaurer un dialogue constructif, respectueux et productif avec la nouvelle équipe municipale, tant les enjeux sont grands pour le Pyla.

Dans cette Gazette, nous vous proposons, entre autres, de porter un regard sur l'évolution du Pyla à travers son histoire.

Vous allez parcourir les offres hôtelières qui ont marqué son développement ainsi que les projets urbanistiques et la mutation architecturale des années 1960. Ces périodes témoignent des différentes étapes de sa construction, des choix qui ont façonné son identité, et surtout de l'attrait toujours grandissant du Pyla.

Cette rétrospective nous amène naturellement à nous interroger : le Pyla n'a-t-il pas atteint aujourd'hui un niveau d'urbanisation maximal ? La préservation de ce qui fait sa singularité constitue désormais un enjeu majeur.

Il nous appartient collectivement – et individuellement - de maintenir le couvert forestier, de replanter les pins qui, avec le temps, montrent des signes de fatigue, et de veiller à maîtriser l'urbanisation dans un territoire plus vaste où les infrastructures peinent déjà à absorber une fréquentation toujours plus importante. Le Pyla ne peut pas être préservé partout, sauf sur sa parcelle !!

Malgré cela, nous savons que les modes de vie évoluent, les familles s'agrandissent, certains vivent maintenant à l'année ici ... Nous devons trouver le bon équilibre et le bon contrôle pour concilier évolution sociétale et enjeu naturel.

L'hiver passé nous a encore une fois de plus prouvé que notre région est aujourd'hui particulièrement fragile. Les évolutions du trait de côte, la qualité de l'eau et les équilibres environnementaux qui font la richesse du Bassin nécessitent une vigilance constante. La réduction progressive du Banc d'Arguin, dont la longueur est passée d'environ 7 kilomètres à près de 3 kilomètres, illustre la rapidité de ces transformations. L'érosion dunaire sur les plages océanes constitue également une préoccupation majeure et peut entraîner des conséquences très concrètes, comme l'a rappelé cet hiver l'effondrement sur plusieurs dizaines de mètres de la promenade de Biscarrosse. Ces phénomènes nous rappellent combien notre territoire est précieux et combien il est exposé.

Chacun d'entre nous a une responsabilité individuelle : celle de profiter de ce cadre exceptionnel tout en contribuant à sa préservation, dans le respect de son environnement et des générations futures.

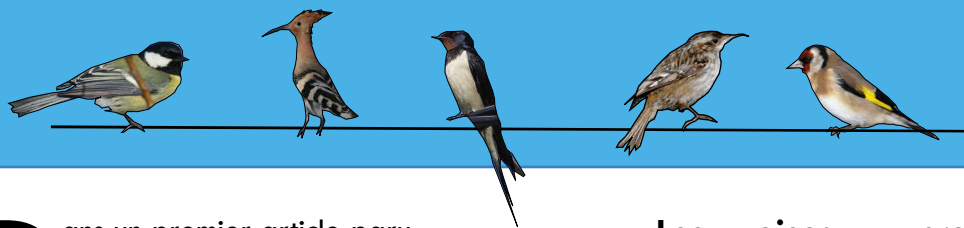
Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette nouvelle Gazette ainsi qu'une très belle période estivale, placée sous le signe du vivre ensemble, du respect du lieu, de l'environnement, de l'autre et de l'attachement partagé à ce territoire unique qu'est le Pyla.

*Par Christophe Wigniolle
Président de l'ADPPM*

**Assemblée générale 2026 - Centre Culturel Pierre Dignac
le samedi 8 août à 10h - Accueil à partir de 9h30**



Les oiseaux protégés des jardins



du Pyla

Les oiseaux protégés

Dans un premier article paru dans la Gazette été 2025, nous vous avons proposé de découvrir ou redécouvrir les animaux de nos jardins, ceux de toute petite taille mais visibles à l'œil nu et ceux de plus grande taille, qui nous sont plus familiers. Comme promis, nous abordons cette fois-ci un deuxième volet sur les Oiseaux des jardins du Pyla. L'idée est toujours de mieux connaître ces animaux et de trouver quelques recommandations pour une bonne cohabitation. Cela rejoint ainsi l'un des buts de notre association, préserver l'environnement du Pyla, si particulier.

Une grande diversité

Nos jardins accueillent une grande diversité d'oiseaux grâce à la proximité de la forêt, des jardins côtiers, des dunes et des zones humides. Certains de ces oiseaux sont des espèces protégées et il nous a semblé important de nous pencher plus particulièrement sur eux pour bien les reconnaître et participer à leur protection !

En rappel, sur ces espèces protégées, les actions suivantes sont interdites par la loi sous peine de sanctions : détruire ou enlever les œufs ou les nids ; les mutiler, tuer ou capturer ; les perturber intentionnellement dans leur milieu naturel ; les naturaliser ; les transporter, colporter, utiliser, ou les détenir ; les mettre en vente, les vendre ou les acheter.

Il est également interdit de détruire, de modifier ou de dégrader leurs habitats naturels.



Hirondelle Rustique et Hiron- delle des fenêtres

L'hirondelle a été suffisamment commune au Pyla pour donner son nom à une rue... L'hirondelle Rustique choisit souvent les granges, les étables ou les hangars pour y faire son nid. L'hirondelle des fenêtres est plus



urbaine. Elles sont des alliées très utiles pour lutter contre les moustiques. Mais hélas, comme partout, les nichoirs naturels ont bien souvent disparu. Pour tenter de les faire revenir, des nids artificiels ont été installés sur le Bassin.

Moineau domestique

Ce petit passereau est omnivore et très adaptable... On peut le retrouver très proche de sa table au restaurant ! Si sa population diminue dans les villes, il se plaît au Pyla où il reste fidèle à un pâté de maisons.



Chardonneret élégant



Il est très reconnaissable avec un masque facial rouge, blanc et noir très typique, de même que les deux bandes jaune vif sur ses ailes. Ils sont souvent en bande, et se déplacent comme une nuée d'insectes.

Verdier d'Europe



Petit oiseau trapu aux reflets verts pour le mâle et de couleur brune pour la femelle. Tous les deux présentent une bande jaune vif sur l'aile. Souvent visible en petits groupes dans les jardins et les mangeoires. Il est granivore.

Rougegorge familier



Petit oiseau brun au poitrail orange vif. Très territorial, il chasse sans pitié ses rivaux ! Il est aussi très curieux, s'approche facilement des humains dans les jardins et vous suit quand vous jardinez ! Son chant est mélodieux et présent presque toute l'année.

Mésange charbonnière



On la reconnaît à sa tête noire et à son ventre jaune à bande noire. Son bec solide lui permet de s'attaquer à de nombreuses proies et même à d'autres oiseaux. Elle est friande d'insectes, particulièrement de chenilles qu'elle déloge de leur trou avec une aiguille de pin !

Pic vert



Un éclair rouge et vert entre les pins, un « toc-toc-toc » insistant... c'est un pic vert ou pivert qui creuse son nid dans le tronc d'un arbre. Il se nourrit essentiellement de fourmis qu'il tire du sol.

Huppe fasciée

Cet oiseau rare est l'un des plus spectaculaires que l'on puisse trouver au Pyla. Son long bec, ses ailes zébrées et sa huppe orange et noire le rendent facile à identifier. Il vole comme un papillon et fouille le sol à la recherche d'insectes !

Il hiverne en Afrique où il est considéré comme un oiseau de bon augure.



Grimpereau des jardin

Avec un plumage brun, tacheté de brun plus sombre, il se camoufle en restant plaqué au tronc des arbres. Il a un bec courbé, incliné vers le bas avec lequel il va chercher des larves d'insectes sous l'écorce.



Les autres Oiseaux

Pigeon biset et Pigeon ramier, Tourterelle turque, Etourneau sansonnet, Merle noir, Corneille noire, Mésange bleue, Pie bavarde, Coucou gris, Rougequeue noir... sont aussi présents dans nos jardins. Nous y reviendrons dans une prochaine Gazette.

On observe aussi, autour du Bassin d'Arcachon de nombreux oiseaux marins et migrateurs : hérons, aigrettes, sternes, spatules blanches, courlis ou encore balbuzards pêcheurs, notamment vers la réserve ornithologique du Teich et le banc d'Arguin.

Comment bâtir une bonne cohabitation ?



- Fournissez aux oiseaux une nourriture adaptée selon les saisons,
- Nettoyez les mangeoires régulièrement,
- Installez des nichoirs dès le mois de novembre, à l'abri des prédateurs, à entre 2 et 5 mètres du sol,
- Nettoyez les nichoirs tous les ans,
- Installez des points d'eau pour qu'ils puissent boire mais aussi se baigner,
- Oiseau blessé, oisillon tombé du nid : avant toute intervention, contactez la LPO à Audenge.



- Evitez tout emploi de pesticides,
- Evitez les tailles entre mars et octobre.

Par la mise en place de gestes simples, nous pouvons tous contribuer à la préservation de la biodiversité de notre « ville sous les pins ».

Par Anne-Lise VOLMER
et Emmanuelle BOURGEOIS

Photos détournées à partir des photos suivantes :

- Hirondelle rustique, Mésange charbonnière, Huppe fasciée, Grimpereau des jardins : Commons.Wikimedia.org
- Rougegorge familier, Chardonneret élégant, Pic vert : Alexis Lours. Commons.Wikimedia.org
- Verdier d'Europe : Cazalegg <https://www.flickr.com/photos/128941223@N02/54879074696>
- Moineau domestique : Daniel Jolivet. Commons.Wikimedia. Licence : Creative Commons Attribution 4.0 International



Préserver les pins,

Un exemple à suivre !

Dans le numéro 55 de notre Gazette, l'hiver dernier, j'attirais l'attention de nos lecteurs, ainsi que celle de nos élus, sur la nécessité de gérer avec discernement notre forêt, afin de préserver sa diversité et de la protéger, autant que faire se peut, des événements climatiques de plus en plus nombreux.



Pin planté en 11/2024 - Aujourd'hui 45cm

Or il se trouve qu'un affichage d'abattage de pins sur le territoire de la commune d'Arcachon remplit bien des conditions permettant de s'assurer de la bonne exé-

cution de la démarche. Sur le panneau en effet, dont photo ci-dessous, figurent des informations précises sur la réponse apportée par les services municipaux à la demande du pétitionnaire, ici le Tennis Club d'Arcachon.

Mairie d'Arcachon
Le Premier Adjoint

DÉCISION DE NON OPPOSITION À DÉCLARATION PRÉALABLE :
CÉLÉBRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Reference dossier
Dépense le 23/03/2026	N° : DP23032300199
Tennis Club d'Arcachon représenté par M. Bernard Frank	
Demeurant à : 7 Avenue du Parc	
33120 Arcachon	
Pour : Abattage de quatre pins	
Sur un terrain sis à : 7 Avenue du Parc	

La Maire
Vu la demande de déclaration préalable soumise.
Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 25 juin 2016 et approuvé le 26 janvier 2017, modifié le 17 septembre 2020.
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R421-53.
Vu l'article n°234-2025 donnant délégation de fonctions à Madame Claire HARESCOT en date du 23/03/2025, dans le cadre des attributions prévues.

DÉCIDE

Il n'est pas fait opposition à la réalisation du projet décrit dans la demande.

➤ Un pin, un chêne vert et un chêne liège d'une taille minimale de deux mètres de hauteur devront être replantés avant le 31 décembre 2026.

NB : En phase de travaux, vous devez respecter le Charte des chartiers propres de la Ville d'Arcachon, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2016.

Arcachon le 27 Mars 2025
Claire HARESCOT
Premier Adjoint
Maire-Adjointe déléguée à l'Administration Générale,
A la Sécurité et à l'Urbanisme

Mairie d'Arcachon
Hôtel de Ville - 1 place Lucien de Gracia - CS 12051 - 33111 Arcachon Cedex - Tél. : 05 57 52 16 19 - Fax : 05 57 52 16 00
E-mail : mairie@ville-arcachon.fr / Tout la correspondance doit être adressée à l'attention de M. le Maire d'Arcachon

• Les conditions apportées à cette réponse :

1. nombre et espèces des arbres à replanter,
2. taille minimum des arbres replantés,
3. date limite de la replantation.

Ajoutons qu'un panneau de l'entreprise qui exécutera les travaux vient compléter ici l'information des riverains.

Toutes ces précisions sont de nature à exprimer clairement la bonne compréhension de la demande, et à préciser clairement les exigences qui conditionnent la réponse favorable apportée.

Il restera bien sûr la phase du contrôle de la bonne exécution des conditions exprimées ci-dessus.

C'est évidemment une phase essentielle, qui nécessite que la commune prenne à cœur, elle aussi, la préservation de nos arbres !

On trouve sur ce panneau :

- La demande du pétitionnaire.
- La réponse de la mairie, ici c'est une réponse favorable.

Par Nicolas Gusdorf.

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Bénéficiaire	Nom : TENNIS CLUB ARCACHON		
	Raison/Dénomination sociale : TCA		
Adresse mairie pour consultation dossier	MAIRIE ARCACHON		
Date délivrance	27/03/26	Superficie terrain	M²
Permis N°	108153398232		
Nature des travaux ABBATTAGE ET DESSOUCHAGE DE PIN + REPLANTATION PIN ET CHENES VERT.			



Nouvel ennemi du pin.

L'armillaire est un champignon qui se développe sur les racines des pins et les affaiblit. Les insectes font ensuite le reste....

La protection de la forêt dans le massif des Landes de Gascogne s'appuie sur une complémentarité entre la prévention et la lutte.

L'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie, plus communément appelée DFCI nous adresse ce message afin de nous alerter sur les dangers pour nos pins causés par ce champignon.

L'armillaire couleur de miel, également connu sous le nom de Pourridié ou Pourridié-Agaric est un champignon redouté, en forêt comme dans les jardins.

Il s'attaque à de nombreuses espèces d'arbres et surgit souvent à la base des troncs. Il est redouté car il agit de façon plus ou moins fulgurante et conduit non seulement à la mort de l'arbre mais condamne également les générations suivantes car le champignon persiste dans le sol et contamine tout autant les plantes avoisinantes par les racines qui souvent communiquent entre elles.

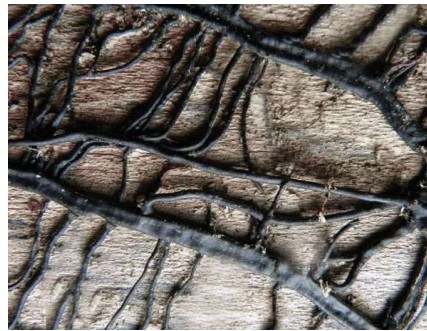
Le champignon se propage d'arbre en arbre par contact entre les racines et par le pollen au printemps.

Appelé aussi « le chancre des pins » ou « la maladie du rond », il est particulièrement présent dans la vallée de l'Eden.

Nos anciens luttèrent contre ce fléau en creusant des fossés autour des parcelles contaminées avec des résultats aléatoires.

Il semble qu'un excès d'humidité dans le sol favorise le champignon.

L'armillaire couleur de miel est aussi un champignon saprophyte qui peut se nourrir de bois mort, d'humus.



**Rhizomorphes sous-corticaux aplatis
bruns plus ou moins ramifiés.**

Il se conserve également dans le sol sous forme de sclérotes (organes de résistance) ou de rhizomorphes qui contaminent les racines d'autres arbres environnants ce qui fait que la propagation se fait par taches à l'échelle d'une parcelle.

Les sujets les plus affectés sont des arbres stressés, victimes de la foudre, d'une sécheresse grave, de blessures induites par une taille drastique (malheureusement trop fréquente en zone habitée) ou par des travaux, d'une fente de gel, d'un décollement de l'écorce provoqué par le balancement de l'arbre lors d'un fort coup de vent, etc.

Il n'existe pas aujourd'hui de solution radicale pour l'éliminer, la coupe suivie d'un arrachage des souches et ces évacuations étant susceptibles de répandre le pollen partout. Il est toutefois recommandé en cas d'intervention de désinfecter les outils ayant servi à lutter contre cette maladie.

Un gros foyer de pins malades se situe au pied de Super Pyla à côté de l'ancienne maison et piscine aujourd'hui démolies maintenant propriété du conservatoire

et de multiples propriétaires privés.



La maladie s'étend a priori vers l'est et les pins tombent les uns après les autres obligeant la DFCI à intervenir très souvent sur ces cadavres à la tronçonneuse pour dégager la piste.



Arbres décimés par l'armillaire

Souhaitons que ce fléau ne remonte pas la dune de Pissens et ne vienne pas contaminer les « villas sous les pins » situées au dessus, sinon il faudra planter des feuillus, seule alternative pour contrer cette maladie.

Mais nous n'en sommes pas encore arrivés là.

Par les Conseillers
Techniques de la DFCI



La mer, patrimoine de l'humanité



ENVIRONNEMENT

Les mers et océans sont de plus en plus menacés du point de vue environnemental : certaines espèces marines sont en voie d'extinction, les ressources halieutiques diminuent, la pollution marine des microplastiques s'accroît, l'océan s'acidifie, le changement climatique affecte les écosystèmes marins.

A la fin du XXème siècle, les Nations Unies ont réussi à engager la protection des ressources marines et de la biodiversité de la mer.

La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) fut signée par 157 états à Montego Bay (Jamaïque) le 10 décembre 1982.

Cette convention reconnaît que la mer est le patrimoine commun de l'humanité. Elle pose des principes pour la délimitation des eaux et, surtout, elle consacre des principes pour protéger et partager ce patrimoine commun dans la solidarité.

La convention définit les espaces maritimes de chaque Etat.

- La mer territoriale jusqu'à 12 milles marins, l'Etat exerce la souveraineté sur le fond, le sous-sol et l'espace aérien subjacents.

- La Zone Economique Exclusive (ZEE), d'une largeur de 200 milles : l'Etat côtier dispose de droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, tant sur les eaux subjacentes que sur les fonds marins et leurs sous-sols.

- Le plateau continental comprend les fonds marins et leurs sous-sols au-delà de la mer territoriale, sur toute l'étendue du prolongement naturel du territoire terrestre de l'Etat.

La Zone échappe à toute appropriation. Elle est « un bien commun », et elle doit être utilisée uniquement « à des fins exclusivement pacifiques » et exploitée « dans l'intérêt de l'humanité toute entière ».

En ce début de siècle, les Nations Unies ont adopté à l'unanimité, le 19 juin 2023, un traité historique destiné à protéger la biodiversité dans les zones au-delà de la juridiction nationale, connu sous le sigle anglais « BBNJ ».

Ce traité est entré en vigueur le 17 janvier 2026. Il organise les aires marines protégées, les évaluations d'impact environnemental des activités humaines. Il organise la mise en place d'un système d'accès aux ressources génétiques et le trans-

fert de technologies marines vers les pays en développement.

La première Coop BBNJ se tiendra à NEW YORK fin 2026.

Ces deux conventions constituent un espoir pour l'humanité afin de respecter notre environnement et préserver les espaces marins.

Par Adrien Bonnet





Le réensablement

Le SIBA réalise tous les deux ans des opérations d'entretien des plages du Pyla pour maintenir les acquis du réensablement massif de 2003 (1,1 millions de m³). Cette année, le réensablement de la zone de l'encoche dunaire de la Corniche est ajouté au linéaire habituel.

Les opérations d'extraction et de réensablement concernent donc deux secteurs :

- Zone d'extraction du sable : flanc est du Banc de Bernet
- Zone de réensablement: du secteur de l'encoche dunaire jusqu'à l'avenue des Vendangeurs, soit environ 4 kilomètres de plage

LES PLAGES :

Pourquoi réensabler les plages ? Les plages sont une composante essentielle de l'attractivité du Pyla. Zone de rencontre, de découverte et de liberté, elles attirent chaque année, hiver comme été, des milliers de visiteurs, et méritent d'être entretenues au même titre que la voirie, les parcs et jardins, ou les bibliothèques.

Au Pyla, ce sont **170000 m³** de sable qui ont été apportés en 2026 afin de :

- maintenir une accessibilité aux plages, en préservant une zone hors d'eau,
- établir un meilleur amortissement des houles,
- stabiliser l'estran au niveau du pied des perrés (entre 3 m et 4 m cote marine).

LE MUSOIR :

Dans le cadre de la gestion du recul du trait de côte sur la commune de la Teste (stratégie locale de gestion de la bande côtière), le SIBA agit sur le secteur de la Corniche. **En effet, cette zone,**

située à l'entrée du Bassin, est fortement soumise à la houle, aux courants et donc à l'érosion. Après une première phase de travaux de réfection du musoir en 2025, le rechargement de 33000 m³ vise à conforter la zone pour en limiter le recul.



LES ÉTAPES :

1/ 2025 : Démantèlement et reprise du musoir : 1470 m³ d'enrochements déplacés et redéposés et remodelage de l'extrémité de l'ouvrage afin de limiter le creusement de l'encoche dunaire.

2/ 2026 et tous les 2 ans : Réensablement de l'encoche dunaire par un rechargement de 33000 m³ de sable tous les 2 ans jusqu'en 2035, suivant les mêmes prescriptions que pour les plages voisines.

LES TRAVAUX VUS DE PRÈS :

En **janvier-février 2026**, le SIBA a mené l'opération de **réensablement** des plages du Pyla-sur-Mer. Les travaux impliquaient une phase de **dragage** (prélèvement) et une phase de **refoulement** (re-dépôt) sur le littoral.

UNE MÉCANIQUE BIEN HUILÉE DEPUIS...20 ANS.

Le principe est devenu un « classique » local : du sable est prélevé sur le **flanc est du banc de Bernet**, puis redéposé sur plusieurs kilomètres de côte au Pyla. En 2026, le linéaire concerné s'étend **de l'encoche dunaire jusqu'à l'avenue des Vendangeurs** (environ 4 km).

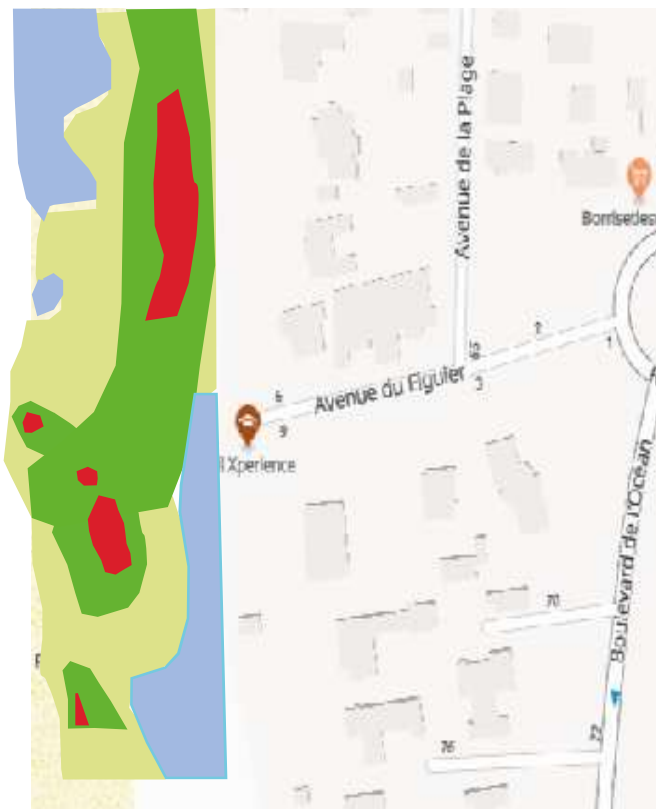
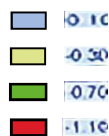
Objectif : **amortir la houle, stabiliser l'estran** et maintenir une plage « fonctionnelle » face à l'érosion.

À titre de repère historique, le « grand réensablement » de 2003 évoqué dans les suivis scientifiques portait sur **1,1 million de m³** sur plus de 3,2 km.

Quelle différence sous l'eau (et pourquoi il faut suivre) ?

Le point sensible, ce n'est pas la carte postale, c'est le fond. Les études de suivi menées sur le secteur (banc de Bernet, chenal du Pyla et estran) montrent que les impacts sur la **macrofaune benthique** (la faune qui vit dans et sur le sable) sont visibles juste après travaux, mais généralement jugés **de faible intensité et de faible durée** à court terme, avec un « noyau » d'espèces de sables moyens qui reste présent. En revanche, sur la période **2003-2025**, les rapports signalent une **légère baisse** de plusieurs indi-





cateurs (abondance, biomasse, richesse spécifique) sur le long terme, même si la temporalité n'explique qu'une partie de la tendance observée (autrement dit : ce n'est pas un verdict simple « c'est le réensablement », mais ce n'est pas non plus « circulez, rien à voir »).

Autre point à ne pas oublier : **le bruit sous-marin**. Le SIBA a aussi documenté l'empreinte acoustique des opérations de réensablement et les effets potentiels sur les espèces présentes dans le Bassin.

Les marqueurs à surveiller de près

Les suivis environnementaux décrits dans les rapports portent notamment sur :

- la **granulométrie** (taille des grains) et la part d'éléments fins, car un sable « trop fin » n'a pas les mêmes effets sur les milieux,
- la **macrofaune** et la **méga-faune** benthiques, via prélèvements standardisés (benne, drague),
- et, plus largement dans le Bassin, les habitats sen-

sibles (ex. **herbiers de zostères**), qui sont suivis et cartographiés par les acteurs publics à différentes échelles. (Parc naturel marin et Bassin d'Arcachon).

Le réensablement est une réponse technique éprouvée contre l'érosion au Pyla, mais c'est aussi une intervention lourde sur un milieu vivant. La technique est rodée ; la surveillance, elle, doit rester au même niveau d'exigence parce que sous le sable, ce sont des équilibres qui se jouent.

Un tour d'horizon des impacts sur le milieu marin :

1. Perturbation physique

• **Recouvrement** : Le sable déversé peut ensevelir les organismes fixes ou peu mobiles (coquillages, vers marins, petits crustacés) présents sur les bas de plage ou les épis.

• **Destruction de l'habitat** : Pour la faune présente sur le flanc du Bernet, c'est un dérangement majeur. Cependant ce sont des fonds mobiles et pauvres en animaux marins.

2. Points de vigilance

Le sable utilisé pour le réensablement provient souvent de dragages (par exemple, des passes de l'entrée du Bassin).

• Différence de granulométrie :

Si le nouveau sable n'a pas exactement la même taille de grain ou la même composition que le sable d'origine, les espèces locales peuvent avoir du mal à se réinstaller.

• Appauvrissement temporaire :

On observe généralement une chute de la diversité biologique immédiatement après les travaux, le temps que la vie recolonise le milieu (processus qui peut prendre de quelques mois à deux ans).

3. Impact sur les cycles biologiques

Le calendrier des travaux est crucial. Un réensablement effectué durant la période de fraie (reproduction) ou de migration peut être dévastateur :

• **Perturbation des pontes** : Le dépôt de sédiments peut recouvrir les œufs déposés sur le fond.

• **Fuite de la faune** : Le bruit des engins de chantier et la modification de l'eau font fuir les poissons vers des zones moins propices.

En résumé : Un compromis difficile

Le réensablement est souvent perçu comme un « moindre mal » par rapport aux structures rigides (enrochements) car il respecte la dynamique naturelle du littoral, mais il reste une **agression mécanique** pour la vie sous-marine.

Note : Au Pyla, la proximité de la **Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin** rend ces opérations particulièrement surveillées, car toute dispersion de sédiments peut impacter ce sanctuaire de biodiversité.



Voici les précisions scientifiques et environnementales issues des derniers rapports de suivi (notamment ceux du SIBA et de la Station Marine d'Arcachon) :

1. Impact sur la faune benthique (le « fond »)

Les études menées depuis le grand réensablement de 2003 montrent une résilience étonnante, mais non sans cicatrices :

- **Chute initiale massive** : Immédiatement après les travaux, l'abondance des petits organismes (macrofaune) peut chuter de plus de 80 %.
- **Rétablissement rapide** : Le milieu « sableux » est naturellement instable. Les espèces locales sont adaptées au mouvement du sable par la houle. En général, les populations retrouvent leur niveau normal en **4 à 16 mois**.
- **Érosion de la diversité à long terme** : Les rapports de 2025 indiquent que si les espèces reviennent, on observe une **légère baisse tendancielle** de la richesse spécifique (nombre d'espèces différentes) sur 20 ans. Le milieu tend vers un « nouvel équilibre » moins diversifié. On ne peut cependant attribuer cette tendance uniquement au réensablement.

2. Le choix stratégique du sable

Pour limiter l'impact, le sable n'est pas pris n'importe où. Il provient du **Banc de Bernet** (flanc est).

- **Compatibilité** : On s'assure que le sable extrait a une granulométrie proche de celui de la plage du Pyla pour éviter que les nouveaux sédiments ne s'envolent ou ne s'ensavent trop vite.
- **Non-toxicité** : Des analyses régulières confirment l'absence de polluants dans ces sables profonds, limitant le risque de contamination chimique lors du rejet.



3. Mesures d'atténuation : Le calendrier des seiches

L'une des contraintes majeures des travaux en 2026 est la date butoir du 1^{er} mars.

Les opérations doivent impérativement s'arrêter avant cette date pour ne pas perturber l'entrée des seiches dans le Bassin d'Arcachon. Ces céphalopodes viennent y pondre au printemps et sont très sensibles à la turbidité et au bruit des dragues.

Cependant les tempêtes hivernales de plus en plus fréquentes en février pendant le passage de la drague, « nettoient » le sable apporté par la drague et le renvoient au large atténuant fortement le bénéfice de cette opération et nous pensons qu'il serait opportun de revoir le calendrier du réensablement en le décalant d'un mois. La commune de La Teste-de-Buch par l'intermédiaire d'Éric Bernard a insisté sur ce point auprès du SIBA, lors de la réunion du 11 mars 2026. Le SIBA intégrera ce point dans l'étude en cours pour le renouvellement de l'opération : avantages / inconvénients sur les enjeux (érosion, corps-morts, pêche, ressources halieutiques).

Comparaison des méthodes au Pyla

La **Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Banc d'Arguin**, située juste en face de la zone de travaux, est l'un des espaces les plus protégés de France. En 2026, alors que la longueur du banc a encore diminué (passant de 6 à 4 km en deux ans sous l'effet des

tempêtes), le réensablement des plages du Pyla fait l'objet d'une surveillance extrême. Voici les mesures spécifiques et les enjeux pour ce sanctuaire : **Une « Zone Tampon » invisible mais stricte**

Bien que le dragage s'effectue sur le **Banc de Bernet** (en dehors des limites de la réserve), une zone de vigilance est établie.

- **Modélisation des panaches** : Avant les travaux de 2026, des simulations numériques ont été réalisées pour s'assurer que le « nuage » de sédiments (la turbidité) généré par la drague ne dérive pas vers les herbiers de zostères protégés du Banc d'Arguin.

- **Distance de sécurité** : Les zones d'extraction sont maintenues à une distance minimale (environ 400 m à 1 km selon les secteurs) pour éviter toute déstabilisation mécanique du socle de la réserve.

Le « Bouclier » sédimentaire

Ironiquement, le réensablement du Pyla a aussi un effet bénéfique indirect pour la réserve : Le sable déposé sur les plages du Pyla finit, par le jeu des courants de marée, par retourner dans le circuit sédimentaire du Bassin. Une partie de ce sable vient naturellement réalimenter les bancs environnants, dont Arguin, aidant ainsi la réserve à lutter contre son propre amincissement face à la montée des eaux.

Par Alain Herzhaft
et Anne-Lise Volmer



Érosion éolienne, érosion marine

Deux politiques face à face

La Teste - Cap Ferret

Si les cartes anciennes montrent une évolution spectaculaire de la topographie du Bassin d'Arcachon, le Cap Ferret à lui tout seul remporte la palme des transformations. Menacé comme il l'est à l'est et à l'ouest par les vents, les marées, la houle et les tempêtes, il a constitué depuis le début du siècle dernier un champ d'expérimentation pour l'intervention humaine, ou son absence, et les politiques d'urbanisme.

Plus protégée, de l'autre côté du Bassin, La Teste-de-Buch a dû néanmoins mettre en place des solutions pour gérer des dangers analogues.



Conche des Gaillouneys en travaux - photo C. Bouchet ONF

Érosion éolienne

La menace d'un engloutissement par les sables a été la première, il y a trois siècles, à inquiéter les habitants comme les autorités. Leur avancée inexorable, poussés par le vent de noroît dominant, menaçaient jusqu'à Bordeaux, dont on prédisait la submersion en quelques décennies.

C'est dès la fin du 18^e siècle que les premières tentatives de fixation des dunes sont entreprises en Gironde, calquées sur celles des Pays-Bas ; avant cela, le sable

avait enterré des bâtiments et des villages entiers, de Soulac à La Teste-de-Buch. L'entreprise de plantation de pins continuée au siècle suivant se trouva complétée en 1864, date célébrée sur le trop mal connu cippe Brémontier près du rond-point Jean Hameau.

L'érosion éolienne, cependant est loin d'avoir dit son dernier mot, et s'illustre encore en quelques points de nos côtes. Citons le lotissement du Canon au Cap Ferret, au revers des dunes, dont les villas furent menacées d'engloutissement dans les années 80. Il fallut une replantation énergique pour juguler le phénomène. Plus près de nous, l'entreprise de génie écologique menées par l'ONF au niveau des Gaillouneys en 2017 a permis de stopper le recul de la dune et de protéger la départementale 218, ainsi que quelques cabanes blotties dans la lette - malheureusement détruites depuis par l'incendie de 2022.

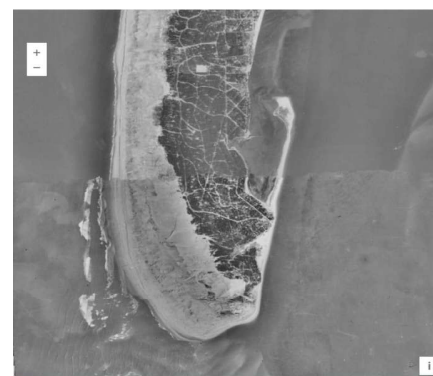
Notre Grande Dune du Pyla, quant à elle, est un exemple de liberté laissée à la nature. Son flanc ouest n'est en effet protégé par aucune plantation : les touristes qu'impressionne cet énorme pâté de sable ne viendraient certainement pas contempler une vulgaire colline plantée de pins, qui feraient obstacle à la vue sur la mer. Les campings en vivent et en meurent : la dune vierge attire leurs clients, et enterre inexorablement leurs installations, exemple de situation impossible à dénouer de façon satisfaisante.

Érosion marine - côté océan

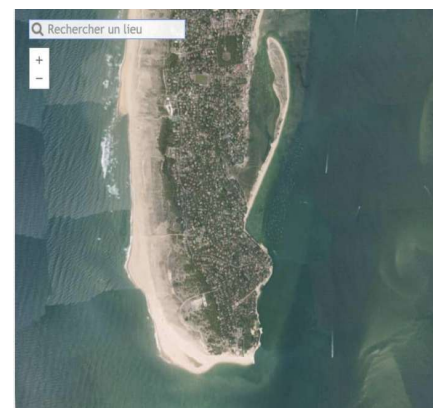
Si donc on dispose d'armes contre l'érosion éolienne, le grignotage des côtes par l'océan pose des

problèmes plus épineux, dont la presse se fait largement l'écho. Nos voisins d'en face au Cap Ferret en font la cruelle expérience.

Le phénomène est plus spectaculaire sur leur côte océane. Sans remonter aux siècles précédents, la Pointe du Cap Ferret affiche par exemple, pour la période 1945-2025, un recul de quelques 700 m, le sable ayant été emporté par les marées, la houle et les tempêtes. Ce phénomène commence au sud du « village des blockhaus » et de la plage de l'Horizon : plus au nord, le trait de côte est plus stable, et la forêt constitue une zone tampon entre la dune et les habitations.



vue aérienne pointe Cap Ferret 2015 - IGN

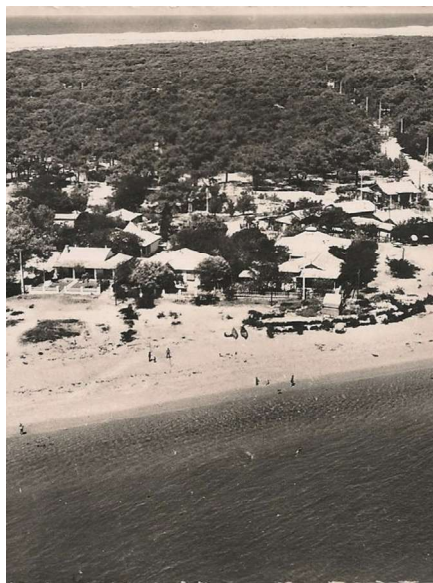


La situation est la même à La Teste au sud de la Dune : il arrive qu'une des plages perde en une seule tempête plusieurs dizaines de mètres. Dans ce cas, en l'ab-



sence d'urbanisation dans cette zone, c'est une « défense souple » qui a été mise en place. Il s'agit d'accompagner le retrait du trait de côte en privilégiant les installations démontables et mobiles, que l'on déplace en fonction des mouvements du sable ; ainsi des cabanes des surfers et des postes de surveillance au Petit Nice, à la Lagune et à la Salie. Il en va de même au Cap Ferret, au nord de la plage de l'Horizon.

Érosion marine - côtes intérieures



Les côtes intérieures du Bassin d'Arcachon, largement urbanisées, qui abritent des installations telles que les ports, et des quartiers à haute valeur immobilières, posent des problèmes plus complexes. La protection de ces zones passe nécessairement par des installations en dur, et des opérations de réensablement. Les solutions adoptées de part et d'autre du Bassin sont cependant bien différentes, et reflètent des points de vue et des politiques élaborés dès la naissance de nos quartiers.

Orientée vers le Levant - on me pardonnera ce pléonasme - la côte intérieure du Cap Ferret est bien moins exposée aux vents et à la houle que notre linéaire pylatais. Sa stabilité a permis l'installation des parcs à huîtres qui ourlent les plages, de Claouey au Mimbeau. Le bord de mer su-

bit néanmoins lui aussi une certaine érosion, qui prive certaines anses et plages, comme celle de l'Herbe, de leur sable, et met en danger les villas comme les pittoresques cabanes des ostréiculteurs. Là comme en face, la loi de 1807 donne obligation aux propriétaires de défendre et d'entretenir le trait de côte.

Cependant, si les riverains du Pyla se sont dès les années 20 regroupés en une ASA (Association Syndicale Autorisée) qui mutualise la veille sur les perrés, et fait de leur entretien une obligation pour ses membres et si les perrés eux-même sont construits selon une technique commune éprouvée, la situation sur la côte d'en face se présente bien différemment. Il est vrai que la menace sur les propriétés riveraines, malgré de mémorables catastrophes, y est modulée selon la latitude : faible au nord, elle augmente à mesure que l'on descend vers la pointe. Un consensus entre riverains était dans ces conditions difficile à trouver, et chacun entretient sa part de front de mer à la lumière de ses craintes et selon ses moyens.

Côté Cap Ferret - au sud du Mimbeau



Au sud du Mimbeau, c'est seulement après la guerre que la disparition de la plage et l'effondrement de certaines constructions ont obligé les propriétaires à réagir.

C'est ainsi que devant le restaurant Hortense, un bunker maquillé en villa par les Allemands a fini au fond de l'eau, conséquence de la disparition de la plage. Plusieurs des villas qui l'entourent subiront le même sort à la fin des années 70.

Les premiers travaux de défense avaient été entrepris dès 1950 par la mise en place d'enrochements en haut de plage, à l'initiative des riverains, notamment les propriétaires du restaurant Hortense. Dès 1963, le rechargement du talus sous-marin permet de juguler l'action destructrice de la houle et des clapots. Cet ouvrage s'édifie au fil des ans, comme plus au sud celui de Benoit Bartherotte : des dépôts de matériaux sont couverts d'enrochements ; on affine le profil de la digue pour en adoucir la pente et éviter le creusement à son pied.

Plus au sud, ce recul s'accroît ; sur la plage de la Pointe, les courants tourmentés causent régulièrement de spectaculaires effondrements de sable.

C'est là que s'édifie la titanesque digue de Benoit Bartherotte, dont la propriété est la dernière au

sud de la Pointe. Elle mériterait un volume à elle toute seule. Commencée en 1987, alors que cet habitué du Cap Ferret venait d'acquérir la



propriété Balguerrie, dont la maison principale s'était effondrée dans le Bassin, elle est d'abord vue comme une pure folie. On décrit sans complaisance ce Sisyphe qui jette inlassablement à la mer camion après camion de matériaux pour repousser vers l'est le courant descendant. Les autorités de l'État comme celles de la commune font la grimace devant ces travaux menés sans autorisation à coup de millions jetés à l'eau. Les experts s'affrontent devant ces réalisations, et les différentes instances municipales et étatiques multiplient rapports d'expertise et arrêtés d'interdiction.

Cependant la réalité donne peu à peu raison aux défenseurs d'Hortense, comme aussi à l'Indien de la Pointe : la ligne du rivage est stabilisée, la villa Balguerrie détruite est reconstruite et la digue Bartherotte qui s'allonge vers le sud capte journallement quelque 1000 m³ de sable. La Pointe a ainsi gagné des dizaines de mètres. Il est vrai que cet allongement ne va pas sans effondrements ponctuels, qui ont causé la mise en place en 1994 d'une interdiction d'accès à la plage sud-est, renouvelée en 2016. L'obstination de Benoit Bartherotte a trouvé en 1997 sa justification dans un rapport de la Sogreah, bureau d'étude spécialisé, qui atteste de l'efficacité de son ouvrage.

Il faudra encore cependant quelque dix ans avant que les autorités n'acceptent le témoignage de leurs sens et ne donnent raison à l'opiniâtre Bartherotte. Entretemps il a lui aussi corrigé la pente de l'ouvrage pour ralentir le courant et diminuer ses effets ; le sable récupéré est entassé sur une grande dune qui ferme désormais sa propriété côté sud.



Cette évolution ne va pas sans couacs. C'est ainsi par exemple qu'à la surprise générale un rapport du

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est remis aux services de l'état à la mi-septembre 2018. Ce texte alarmiste critique les ouvrages déjà en place, qui n'ont pas fait l'objet d'expertises suffisantes, promet la disparition de la Pointe, et prône le « désaménagement » de toute la zone. Un arrêté interdit dans la foulée l'accès à la jolie promenade de la « digue d'Hortense », au grand dam de ses constructeurs, qui n'ont jamais vu passer le moindre expert et estiment exagéré le risque d'effondrement.

Au nord du Mimbeau



<https://laguilh.fr/top-7-plages-cap-ferret/>

Plus au nord, de Bélisaire à Claouey, la défense du trait de côte se joue de façon plus éclatée. En 2001, le préfet de région Christian Frémont demandait aux propriétaires riverains de se constituer en ASA, association syndicale autorisée, telle que notre Syndicat des Riverains pylatais, destinée à prendre en charge la lutte contre l'érosion. Cette demande n'est pas suivie d'effet. Chacun bricole son perré comme il l'entend. Certains propriétaires tentent par exemple de faire poser le long de la plage des « chaussettes », de gros tuyaux textiles remplis de sable. La méthode se montre inefficace; certains se souviennent peut-être qu'elle a également été

tentée au niveau de la Corniche au début des années 2000, sans montrer de résultat.

Une décision du PNM

Une délibération du PNMB (Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon) datée de mai 2018 donne deux exemples de ces efforts non synchronisés. Le Conseil de Gestion est en effet « saisi pour avis concernant deux demandes d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour l'implantation de perrés de défense contre la mer sur le Domaine public maritime (DPM) de la commune de Lège-Cap-Ferret ». L'un de ces projets se situe à la Vigne, l'autre à Piraillan ; dans les deux cas, il s'agit de conforter des perrés existants, et les demandes émanent des deux propriétaires riverains.

Il s'agit dans un cas de « blocs calcaire non jointés au béton », dans l'autre de « perré de 35 m linéaires positionné sur la limite du DPM, composé de bois brut ». Une déambulation sur les plages ferretcapiennes montre en effet que ces deux techniques sont utilisées. Les défenses en bois par exemple, sont composées de poutres implantées dans le sable, montrant partout leurs étais noircis par les eaux, pittoresquement enchevêtrés, parfois de guingois.



<https://moncapferret.fr/plage-du-canon/>

Les deux demandes sont examinées avec une curieuse indulgence. Elles arrivent en effet après la bataille, les travaux ayant déjà été réalisés, et ne demandant qu'une régularisation. Le Conseil de Gestion relève des erreurs dans les formulaires « d'évaluation des incidences Natura 2000 », pourtant simplifiés, et note qu'une « évaluation environnementale » à réaliser au cas par cas manque à l'appel. De plus, les perrés de cette côte sont édifiés individuellement, sans plan d'ensemble, sans stratégie globale, sans continuité ni prescription pour l'ouvrage lui-même, et sans attention à l'accessibilité du DPM. Des escaliers et appontements ont été réalisés, qui ne figurent pas au dossier. Le bois utilisé dans l'un des cas doit être traité contre le pourrissement par des produits toxiques.

Après examen de ces deux dossiers, un avis défavorable est émis. Les travaux cependant ont déjà été réalisés ; le compte-rendu conclut avec philosophie « Cet avis de portée essentiellement symbolique permettra d'adresser un signal ».

Une autre demande

On comparera utilement cette délibération à un document contemporain équivalent, une « Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale », adressée au Ministère de l'Environnement par François de la Giroday, alors président de l'ASAP (Association syndicale autorisée du Pyla). (Consultable sur https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/p_2019_8262_f.pdf). La demande était destinée à « régulariser l'existence des perrés du Pyla et les travaux sur l'ensemble de ces perrés ». Très complète, elle fait l'historique des installations, précise leur localisation, et décrit les techniques utilisées. Trois notes accompagnent le formulaire: une note de description des

travaux, une note sur les impacts et mesures, et une évaluation des incidences Natura 2000.

L'arrêté préfectoral en réponse conclura que « le projet de régularisation de l'existence des perrés du Pyla-sur-Mer et des travaux sur l'ensemble du linéaire de ces perrés sur la commune de La Teste-de-Buch (33) n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact », même si cela « ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis ».

Quelques tempêtes ont secoué la côte pylataise depuis, et les réflexions et réparations de perrés ont été nombreuses, y compris l'hiver 25-26, avec la mise en place de spectaculaires linéaires d'enrochements.

Rappelons pour mémoire que c'est l'ASAP, présidée alors par notre administrateur Lionel Lemaire, qui a porté et en partie financé le projet d'ensablement mené en 2003, et obtenu l'entretien bienal des plages (lire par ailleurs).

Les PPRL (Plans de protection des risques liés au Littoral)

Au plan réglementaire, les PPRL des deux communes accusent leurs différences.



Le PPRL de La Teste-de-Buch, revu en 2017 suite à l'étude CASAGEC (https://www.latestedebuch.fr/app/uploads/2025/03/CI-16457_A_Strategie_LaTesteDeBuch_DIAGNOSTIC_rev02.pdf) met tout le linéaire pylatais en bleu : « zone d'aléa faible, sous réserve d'entretien des ouvrages de défense ». Les propriétaires du front de mer peuvent donc librement construire et agrandir sur leurs terrains.

En face, sur le linéaire ferretca-pien, c'est une autre histoire. Le bureau d'étude Créocéan, mandaté pour la révision du PPRL, a rendu en juillet 2025 une étude dont le pessimisme incite l'État - principe de précaution oblige, après l'aléas Cynthia et les difficultés du Signal à Soulac - à adopter le principe d'un recul de 60 m du trait de côte sur toute la face interne de la presqu'île, de Bélisaire à Claouey, à l'horizon 2120. Cette adoption aurait pour conséquence de limiter sévèrement, voire d'interdire, tous travaux de construction dans cette zone ; s'ensuivrait une formidable dévaluation du foncier... Les propriétaires, la mairie et certaines associations se sont insurgés contre cette idée, mettant notamment en avant le fait que sur la majorité de ce linéaire le trait de côte n'a pas bougé depuis 1934... Le principe d'une modulation de cette limite des 60 m selon les zones est actuellement en discussion. Benoit Bartherotte, quant à lui, défend vigoureusement le principe d'installations mobiles, démontables et déplaçables.

À géologie comparable, les différences géographiques entre nos deux communes n'expliquent pas tout ; le paysage témoigne de la manière dont les individus seuls ou en bloc ont modelé l'histoire, et les interventions réglementaires ont bien du mal à prendre en compte toutes les variables.

Par Anne-Lise Volmer



Banc d'Arguin, quelle évolution?



Situé à l'entrée du Bassin, le Banc d'Arguin est un îlot paradisiaque qui offre eaux translucides et sable fin. Les ostréiculteurs y ont installé également des parcs à huîtres. Pendant de nombreuses années, il a aussi été un site riche en biodiversité, abritant des espèces animales et végétales protégées et, pour certaines, menacées. Plus de 200 espèces animales ont été répertoriées depuis la création de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin.

Benoît Dumeau, conservateur de la Réserve, est revenu sur les « 50 ans de gestion » lors d'une réunion organisée par la Société scientifique d'Arcachon le 13 mai 2026.

Un peu d'histoire



Sterne Caugek . Photo Sepanso

En 1966, une importante colonie d'un millier de Sternes Caugek s'installe sur le Banc d'Arguin. Malheureusement, des actes de malveillance sont commis sur ces oiseaux et une forte mobilisation se constitue pour les protéger. A cette fin, la SEPANSO (Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) est créée en 1969 et le 4 août 1972, le Banc d'Arguin est classé en Réserve Naturelle puis en Réserve Naturelle Nationale. En 1991, 4700 couples de sternes s'installent dans la Réserve.

Les années 90 voient aussi s'intensifier la plaisance et le transport de passagers vers le Banc d'Arguin. Les Parcs à huîtres couvrent 45ha. Dans les années 2000, arrivent le kitesurf et les jet-skis.... En résumé, des activités multiples et variées pour un Banc à l'écosystème fragile, qui bouge en permanence et tend à diminuer.

Une réduction importante du Banc d'Arguin

De tout temps, le Banc d'Arguin a eu des contours changeants et une superficie variable. Après avoir atteint une surface maximale au début des années 2020, il semble désormais mal résister aux assauts des marées et des tempêtes. De presque 7km en 2022, il n'en fait actuellement plus que 4. En cause la houle cyclonique et les tempêtes.... La végétation sur le Banc est aussi en forte réduction puisque l'on comptait 61ha de végétation en 2022 contre 9,3ha en 2025. Cette diminution s'est encore accentuée début 2026, le Banc d'Arguin étant régulièrement recouvert lors des marées hautes de fort coefficient, avec une disparition des zones végétalisées. Conséquence directe, les quelques espèces qui y nichaient encore (essentiellement les goélands) vont chercher ailleurs des zones où poser leurs œufs...

Quelle prédiction pour son avenir ?

L'évolution morphologique du banc de sable reste impossible à prévoir. D'après Benoît Dumeau, même les spécialistes arrêtent de prédire! Modéliser les houles et les tempêtes est en effet très compliqué.

Ce qui est certain, c'est que le rôle autrefois joué par la Réserve est fortement remis en cause. La sterne a déserté depuis 2019, suite aux prédateurs des milans noirs puis des goélands, encouragés par les vastes espaces déserts créés par les ZPI (zones de protection intégrale) agrandies par le décret de 2017. Ces dernières n'ont guère profité qu'aux goélands, les autres espèces - huitrier pie et gravelot à collier interrompu - préférant les dunes côtières, où l'ONF veille sur eux.

Il serait certainement préférable que les gardiens de la SEPANSO verbalisent davantage les rodéos de jet-skis plutôt que les malheureux visiteurs pénétrant dans les zones protégées qui n'ont malheureusement plus rien à protéger...

Le Banc d'Arguin n'est plus actuellement qu'une belle plage, sans enjeu écologique particulier.

Cependant, dans un avenir proche, la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin devrait être labellisée « zone de protection forte » (ZPF) pour « une protection renforcée de sa biodiversité » biodiversité largement disparue !

On peut aussi se demander si cela mérite un demi-million de subventions, dont 10% de contribution municipale ? N'y aurait-il pas mieux à faire de cet argent? Par exemple, pour contribuer à la rénovation du Club de voile du Py-la-sur-Mer ou au nettoyage de nos plages de leurs gravats, reliquats de la rénovation des perrés?

Par Emmanuelle Bourgeois
et Anne-Lise Volmer



Les cabanes en Forêt Usagère



un riche patrimoine menacé

Quiconque a autrefois parcouru les chemins et sentiers de la « Grande Montagne », ainsi que l'on dénommait la forêt usagère de La Teste-de-Buch, n'a pas manqué de rencontrer au détour d'un chemin une des pittoresques cabanes qu'elle abritait. Au nombre de 140, d'après l'inventaire en annexe au PLU, elles jalonnaient la forêt, des portes du Pyla au sud de la Grande Dune, et de l'océan au lac de Cazaux. Si aucune d'entre elles ne figurent dans la liste des bâtiments à protéger, elles sont néanmoins généralement considérées comme faisant partie du patrimoine historique et architectural de la commune.

Leur existence s'inscrit dans l'histoire de cette forêt exceptionnelle.

Rappelons que la forêt usagère de La Teste est une forêt indigène qui prédate les efforts de boisement des XVIII et XIXe siècle. Elle s'étend sur une zone dunaire ac-

cidentée, et se composait de pins maritimes abritant un sous-étage de feuillus. De par les Baillettes et Transactions qui la régissent depuis le XVe siècle, cette forêt, quoique privée, ne donnait à ses propriétaires, les « ayant pins », que le droit d'exploiter « l'or blanc », la résine ; le bois pour le chauffage et la construction était réservé aux « ayant droits », les habitants de La Teste selon ses anciennes frontières, avec une partie de Gujan-Mestras, d'Arcachon et du Cap Ferret.

L'exploitation de la résine était le travail des résiniers, qui résidaient tout ou partie de l'année dans ces cabanes en forêt. Des témoignages écrits attestent de cette activité dès la fin du XVIIe siècle, mais elle existait déjà dès l'époque romaine. Les usages de la résine étaient multiples : elle était la base de la poix dont on calfatait les coques des navires, et on en tirait divers dérivés comme la térébenthine, l'encens ou le colophane. La production, qui

dépassait le million de litres au début du XXe siècle, baissa lentement jusqu'aux années 80, devant la concurrence de produits originaires de Chine ou du Portugal ; et de la chimie. Une usine de transformation à La Teste a fermé ses portes en 1977.

Restent les cabanes.



Entourées d'un airial, elles se situaient généralement au creux d'une dune, protection contre le vent des tempêtes ; et dans de rares cas elles s'élevaient au sommet d'une butte. Elles étaient reliées par une complexe toile d'araignée de chemins, paillés d'aiguilles de pins, interdits aux cavaliers, où circulaient les piétons et les voitures à larges roues tirées par des ânes. Certains de ces chemins furent équipés au XXe siècle d'une bande de roulement en ciment, et devinrent les premières pistes cyclables de la région ; il n'en reste, hélas, que quelques tronçons dissimulés dans la végétation, quand les grosses machines des coupes et des pompiers ne les ont pas mises en miettes.

Ce réseau, qui reliait les cabanes les unes aux autres, permettait aussi de rallier le bourg. Il était complété par des sentiers tracés dans les fougères, qui permettaient aux résiniers de gagner les parcelles qu'ils exploitaient et d'y circuler.



La cabane de résinier était de plan rectangulaire, et de taille modeste (8 x 4 m) construite en bois, et couverte de tuiles. Elle comportait à l'origine rarement plus de deux pièces, l'une pour vivre, l'autre pour dormir, séparées par le seul mur maçonné, qui abritait la cheminée, où l'on cuisinait, en chauffant l'ensemble. Un auvent à l'ouest, soutenu par de minces poteaux de bois ou de métal, permettait parfois d'atténuer la chaleur du soleil ; une vigne s'y accrochait, donnant à l'automne quelques grappes qui attiraient les guêpes. Ces pieds de vigne redevenus sauvages, quand on les rencontre en forêt, indiquent immanquablement la présence ancienne d'une cabane disparue.

Le résinier avait son puits, parfois une pompe à bras, puisant dans la nappe phréatique proche ; un poulailler grillagé, un modeste potager, et presque toujours un lilas, un murier ou un abricotier pour leurs fleurs, leurs fruits ou leur ombre fraîche lors des grosses chaleurs. Une annexe, grange ou étable pour l'âne, sans fenêtres, abritait le matériel.



La cabane était en général isolée ; certaines cependant sont proches, comme sur les bords du lac de Cazaux, et quelques-unes forment même un hameau à la hauteur du Petit Nice, avec un four à pain collectif.

Avec la fin du gemmage, nombre d'entre elles furent abandonnées et tombèrent lentement en ruine, envahies par la végétation.



D'autres cependant restèrent dans les mains de familles locales, et changèrent de vocation : de « logements de fonction », elles devinrent des résidences secondaires ou tertiaires, des rendez-vous de chasse, ou des refuges où l'on venait chercher la tranquillité et l'isolement, le lieu de réunions et de fêtes familiales.

Cette vocation n'était pas entièrement nouvelle : certaines cabanes, plus ambitieuses, abritaient dès l'origine les séjours « à la sauvage » et les retrouvailles de grandes familles de la région.

À partir des années 2000, ces nouveaux refuges se moderni-

sèrent : certains purent être reliés au réseau EDF, d'autre se dotèrent de générateurs. Suivant la mode du retour à la nature, ces cabanes se chargèrent d'un fort capital symbolique. Certaines, bien placées, se revendirent pour des sommes élevées ; quoique leur superficie et leur architecture soient strictement encadrées, le manque de contrôle permit des agrandissements, l'installation de terrasses et de clôtures, en principe interdites. Certaines furent occupées à l'année, d'autres seulement l'été, voire louées pour des séjours « en pleine nature ». Les nouveaux propriétaires étaient souvent des familles de la région, déjà implantés sur le Bassin d'Ar-





cachon, à la recherche d'un pied à terre où jouer les Robinson, loin de la cohue estivale. La possession d'une cabane était à la fois un symbole de vertu écologique, et un brevet d'implantation profonde dans le tissu local.

Il en résulta quelques conflits d'usage, entre les propriétaires et les promeneurs, dans cette forêt en principe ouverte à tous.

Le grand incendie de 2022 vint tout bousculer.

47 des cabanes furent détruites; l'interdiction d'accès à la forêt

qui sévit priva - en principe - les rescapées des visites de leurs propriétaires. Leur reconstruction s'invita rapidement dans les débats municipaux, et se heurta à un veto préfectoral absolu, en vertu du sacro-saint principe de précaution. S'ensuivit un bras de fer avec la municipalité de La Teste, qui se poursuit encore aujourd'hui : la mairie considère ces cabanes comme une part importante du patrimoine testerin, la préfecture comme une source potentielle de danger pour les occupants.

Les porteurs de projets eurent beau donner toutes les garanties



possibles - débroussaillage, double accès en cas d'incendie...
- les permis de construire accordés par les services d'urbanisme se virent révoqués par la préfecture; on en a vu trois cas récemment.

Cela n'a pas empêché certains propriétaires particulièrement « testus » de reconstruire leurs cabanes sans rien demander à personne, et de les occuper comme ils l'entendent.... Affaire à suivre....

Et la forêt usagère ?

Le changement à la tête de la commune a mis un coup de frein à tous les projets. Les pins en attendant repoussent là où ils le jugent bon, c'est-à-dire là où il reste quelques adultes pour semer des graines. Dans les zones où tout a brûlé, on voit essentiellement prospérer la fougère.

C'est une situation différente de celle des forêts gérées par l'ONF, où la régénération naturelle se fait un peu partout. Une explication possible est l'absence depuis des décennies de tout débroussaillage dans la Forêt Usagère: le feu y a trouvé un aliment plus abondant, et a consumé la végétation jusqu'à détruire le sol en profondeur. Quoi qu'il en soit, et malgré l'opposition de certains, il faudra bien se résigner à ressemer, et une réserve de graines récoltées sur place devrait permettre aux descendants des pins brûlés de s'élever à leur place.

Cabanes ou pins brûlés, la guérison prendra du temps... On ne reverra plus les pins-bouteilles, ni les pins-bornes, encore moins les charrettes tirées par des ânes patients. Mais une histoire nouvelle s'écrit sans aucun doute pour nos enfants et petits-enfants.

par Anne-Lise Volmer



L'acquisition des parcelles autour de la Grande Dune :

Fin de partie



la commune, la région, et le département, et le SMDP est présidé depuis ses débuts par Nathalie Le Yondre, maire d'Audenge, commune du Nord-Bassin. Il s'agissait d'imposer une gestion publique à ce monument naturel, d'assurer sa protection et d'organiser l'accueil des visiteurs. La commune de La Teste cependant doit gérer seule les inconvénients du succès croissant de ce monument naturel, en particulier les problèmes de circulation et de stationnement, dont le SMDP ne veut rien savoir.

En 2018, le SMDP put enfin, se rendre acquéreur de la parcelle de 9 ha abritant le parking et l'aire d'accueil, pour 2,2 millions d'euros, après une procédure d'expropriation contestée par les propriétaires. C'était une première étape d'importance dans un processus visant à la maîtrise du foncier autour de ce monument naturel.

Les enjeux ne sont pas minces : environ 2 millions de visiteurs par an, des millions d'euros de retombées économiques directes et indirectes : sans aucune subvention, les revenus du parking assurent les besoins du fonctionnement de l'ensemble.

Cette transaction n'était qu'un début. Sur les 600 ha environ du Grand Site, seuls 259 étaient alors entre les mains publiques; le reste était une mosaïque de terrains de superficie variable, divisée en 250 parcelles appartenant à quelque 150 propriétaires, dont 168 ha de forêt, et 101 ha de dune. Aucune de ces parcelles n'était constructible ou aménageable ; dans sa poursuite du label Grand Site National, le Syndicat estima nécessaire de s'en assurer la propriété, afin de maîtriser le paysage entourant la Dune elle-même, condition indispensable dans la poursuite de ce

Les plus anciens parmi nous se souviennent encore du joyeux désordre qui présidait autrefois à l'accès des visiteurs à la Dune. Une courte allée menait à la montagne de sable. Elle était bordée de pittoresques baraques à frites, gaufres, glaces et souvenirs. La circulation et le stationnement se faisaient tout autour au petit bonheur la chance, au point que des riverains exaspérés furent conduits à mettre en vente leurs villas.

Classée Grand Site National - le seul d'Aquitaine - en 1978, la Dune trouva enfin un accès digne de ce titre en 1986, sur une parcelle privée de 10 ha, le long de la départementale 218. Cette parcelle fut louée à l'indivision qui en était propriétaire pour la coquette somme de 130 000 F par an, et on y aménagea le parking et l'accès, avec un village de cabanes abritant des commerces divers.

L'année 2008 vit la création du Syndicat Mixte de la Dune du Pilat, qui gère le site encore aujourd'hui. Les trois parties prenantes en sont



label. En 2016, le préfet Pierre Dartout signait l'arrêté de déclaration d'intérêt public d'acquisition par le Conservatoire du Littoral de la Dune et de ses abords.

La première étape fut une enquête parcellaire, centralisée à La Teste-de-Buch. En effet, de nombreux propriétaires s'étaient désintéressés de ces terrains sans valeur, passés de main en main au gré des successions, partagés entre des indivisionnaires lointains et parfois ignorants de leurs droit. Il fallut retrouver ces propriétaires dispersés sur tout le globe, les contacter, et obtenir leur accord pour une cession qui ne rapporterait que 10 à 50 centimes du m² - le foncier le moins cher du pourtour du Bassin pour ces parcelles forestières ; Stéphane Carella, alors propriétaire du Pyla Camping, se vit, lui, proposer 9500€ pour ses 16 ha de dune - proposition qu'il refusa, bien évidemment.

Si les premières transactions se firent à l'amiable, il fallut recourir à l'expropriation pour quelques récalcitrants, et quelques affaires



sont encore aujourd'hui devant les tribunaux. Cependant l'opération touche à sa fin et le Conservatoire du Littoral se trouve aujourd'hui propriétaire de quelque 500 ha sur les 600 du Grand Site. Une partie de cette superficie se trouve en Forêt Usagère, et le Syndicat Mixte s'est engagé à en respecter scrupuleusement les baillettes et transactions.

Les ambitions du Conservatoire du Littoral ne se limitent pas au Grand Site. Il est en effet propriétaire d'une bonne partie de notre littoral, allant de la Pointe du Cap

Ferret, à la Dune en passant par l'île aux Oiseaux et la forêt de Camicas, l'île aux Oiseaux ainsi qu'une partie de la forêt de l'Eden. Le but, de notre côté du Bassin, est de créer une continuité écologique entre Arcachon et la Grande Dune. Pour le public, l'intérêt de ces opérations est que les zones en question restent naturelles, et ouvertes aux visiteurs.

On peut néanmoins parfois s'interroger sur la pertinence de certains choix de gestion de l'établissement. Pourquoi, par exemple, avoir détruit dans la forêt de l'Eden les bâtiments de la ferme Dulas, témoins du passé, en très bon état, ainsi que quelques pittoresques cabanes proches ? Comment a-t-on pu dans le même secteur laisser détruire un des plus jolis chemins forestiers du Pyla par le passage de gros engins de chantier ? Pourquoi laisser debout les troncs calcinés des victimes du grand incendie de 2022, le long de la D218, tristes témoins de la catastrophe ?

Quoi qu'il en soit, le pourtour de la Grande Dune est aujourd'hui préservé, ouvrant la porte à la nouvelle labellisation - pour laquelle cependant il faudrait que les terrains de campings se plient à un certain nombre de conditions, ce qui est loin d'être acquis ... Mais c'est un autre sujet.

Par Anne-Lise Volmer



Urbanisme : 2024 / 2026

Période riche en é

Nous vous présentons ci-dessous une synthèse des événements concernant l'urbanisme durant la période 2024/2026.

ETE 2024

Présentation du Plan d'Aménagement et de développement durable (PADD) par la Mairie. Ce document est partie intégrante du PLU. L'ADPPM a approuvé ce document car il contenait des intentions très fortes de préservation de l'urbanisme paysager et du patrimoine du Pyla. Mais il fallait attendre la publication du zonage et du règlement du PLU pour s'assurer que les bonnes intentions du PADD soient traduites dans le règlement qui gère les droits à construire à la parcelle.

AVRIL 2025

Publication par la Mairie du zonage et du règlement du PLU :

- Malheureusement l'ADPPM n'a pas été associée à la conception de ces documents,
- A leur lecture, l'ADPPM a constaté certaines avancées mais également des règles néfastes pour la préservation du Pyla.

Les avancées :

- Déclassement de deux zones constructibles en zones naturelles :
 - La forêt entre la Guitoune et l'usine Gaume,
 - La forêt du vieux Pilat contiguë à la décharge.
- La confirmation des 70 % d'espaces en pleine terre exigibles sur chaque parcelle.
- Le PLU devient patrimonial et permet ainsi de

sauver de la destruction de nombreuses villas répertoriées.

-Le déclassement du terrain dit du casino de zone UPac en zone UP1(villas) évitant ainsi les constructions trop denses au risque de dénaturer le littoral pylatais.

Les règles néfastes :

-Le Classement de la Place Meller en zone UPac (zone de densification commerciale et hôtelière avec hauteur R+2) avec la création d'un restaurant « éphémère » (8 mois d'occupation) en bord de plage. Ce zonage dans lequel les équipements sportifs sont interdits menace l'existence même du club de voile !!!!

-Le classement en zone UPac des îlots du Paradisio et de l'ex Sauvagerie avec les mêmes risques que ceux mentionnés ci-dessus.

-La hauteur (R+2) autorisée dans les zones UPac, hauteur en totale rupture avec le bâti existant.

-L'augmentation de 70 % des droits à construire à la parcelle par rapport à la densité historique du Pyla instituée par ses créateurs. Cette augmentation est en contradiction avec le PADD car ce dernier préconisait de réduire l'emprise au sol ce qui n'est pas le cas.

-La densification excessive de La Teste centre et Cazaux par de trop nombreuses opérations d'aménagement programmées (OAP) prévoyant environ 3000 logements en plus à l'horizon 2037 malgré des infrastructures très insuffisantes, thrombose routière de la RD250 et réseaux d'assainissement en débordements récurrents.



Événements



PRINTEMPS 2025

L'ADPPM a rencontré la Mairie à plusieurs reprises pour argumenter son opposition à certaines règles et faire des propositions alternatives.

15 AOÛT / 15 SEPTEMBRE 2025

Enquête publique très suivie car il y eut 1100 dépôts d'observations dont 97 % opposées à ce PLU. Félicitations aux Pylatais pour leur mobilisation qui a conduit, probablement, la Mairie à infléchir certaines dispositions de ce PLU.

AUTOMNE 2025

Nouvelles réunions Mairie-ADPPM

18 DÉCEMBRE 2025

Approbation du PLU définitif par le conseil municipal de La Teste. Grace à la mobilisation des Pylatais, à la pétition de 2024, et à l'opiniâtreté de l'ADPPM nous avons obtenu des améliorations :

-La zone UPAC de la place Meller est abandonnée. La place est classée en zone naturelle et le club de voile conservera le terrain qu'il occupe à l'heure actuelle. De plus le restaurant « éphémère » est également abandonné. La Place Meller est sauvée !!

-La hauteur autorisée en zone UPAC est ramenée à R+1,

-La densité autorisée a été un peu réduite mais reste, malgré tout supérieure de 50 % à la densité historique du Pyla. Cela ne satisfait pas l'ADPPM car une densité maîtrisée est l'élément essentiel pour préserver l'urbanisme paysagé du Pyla. Nous allons continuer à agir pour préserver l'équilibre

subtil construction/végétation qui fait le charme du Pyla,

-Les zones UPAC du Paradisio et de l'ex Sauvagerie sont maintenues à notre grand regret mais avec une hauteur R+1 ce qui est plus acceptable.

MARS 2026

-L'ADPPM, purement apolitique, a transmis à tous les candidats à l'élection municipale, un questionnaire abordant les divers sujets de préoccupation au Pyla et en particulier l'urbanisme. Monsieur Thierry Gouaichault est élu Maire de La Teste-de-Buch en mars 2026 et dans ses réponses au questionnaire, il confirme sa volonté de dé-densifier le Pyla, d'agir pour le renouvellement du couvert forestier dont la majorité des arbres est en fin de vie, de contrôler la conformité des constructions avec les autorisations délivrées, et de remettre en cause la densification et la construction de trop nombreux logements à La Teste centre et à Cazaux. Ce programme nous convient parfaitement. Pour le mettre en œuvre, il faudra procéder à une nouvelle révision ou modification du PLU voté en décembre 2025. Cette procédure ne pourra être enclenchée que lorsque les services de l'État auront validé le PLU de 2025. Si tel n'est pas le cas, la Mairie sera dans l'obligation de revenir au PLU de 2011, ce qui serait catastrophique pour le Pyla.

Mais nous restons optimistes et sommes impatients de travailler avec la nouvelle équipe municipale pour la préservation du Pyla que nous aimons tant.

Par Hugues Legrix de la Salle

Place Meller et fenêtre sur le bassin préservées





L'Ile aux Oiseaux

L'île aux Oiseaux est un territoire mouvant, façonné par les courants et l'histoire humaine, qui ne se laisse approcher qu'au rythme des marées.

Voici ici l'histoire de cette étendue de sable et de vase.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'île n'est pas une simple accumulation de sable stable. Elle est le résultat de deux forces majeures :

- **Les sédiments** : Elle s'est formée par l'accumulation progressive de sables apportés par les courants marins et de vases déposées par les eaux du Bassin.
- **Les bancs de sable** : On considère qu'elle est le vestige d'un ancien banc de sable qui s'est stabilisé avec le temps, notamment grâce au développement de la végétation (herbiers de zostères et fourrés).

Il y a environ 6 000 ans le Bassin d'Arcachon n'existait pas. Ce n'était que le delta de l'Eyre, encombré de bancs de sable. Puis une petite langue de sable a été formée au nord par le courant qui descend le long de la côte Aquitaine, effet du Gulf Stream. Au fil des siècles elle s'est allongée et est devenue la presqu'île du Cap Ferret.

Les vents de sud-ouest, dominants en période de tempête, ont déplacé des tonnes de sable qui ont comblé les « esteys » entre les bancs du sud du delta, formant ainsi une grande presqu'île.

Aucune certitude n'existe aujourd'hui sur la constitution et l'évolution de l'île aux Oiseaux.

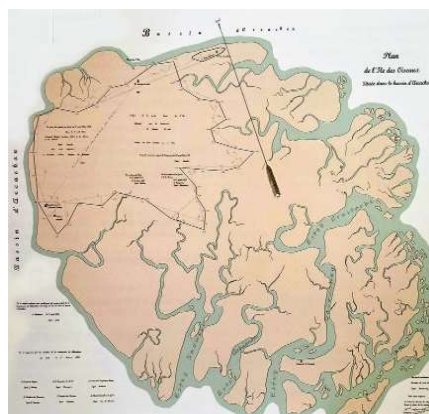
D'après certains, l'estuaire de l'Eyre en devenant progressivement le bassin, aurait détaché des morceaux du territoire de la Teste, formant ainsi des îlots dont le

plus important aurait été l'île aux Oiseaux.

D'autres pensent qu'un amas de sable serait venu barrer l'estuaire de l'Eyre en venant du sud et que les bancs actuels et l'île aux Oiseaux en constitueraient les restes.

L'île n'a pas toujours porté ce nom poétique. Son identité a évolué au fil des siècles et des usages :

- **La Teste-de-Buch** : Sur d'anciennes cartes, elle était parfois simplement considérée comme une extension des terres de la seigneurie de Captal de Buch.
- **L'île de Seyne (ou Seine)** : C'est l'un de ses noms les plus anciens. Le terme «seyne» faisait référence à un type de filet de pêche utilisé dans les eaux peu profondes environnantes.
- **L'île aux Chevaux** : Jusqu'au XIXe siècle, les habitants du Bassin y emmenaient leurs chevaux et leurs vaches par bateau pour les laisser paître en liberté durant la belle saison. Les animaux se nourrissaient de l'herbe salée, ce qui était une solution économique pour les éleveurs.
- **L'île aux Oiseaux** : Ce nom s'est imposé plus tardivement, à mesure que l'activité pastorale déclinait et que l'importance écologique du site (refuge pour des milliers d'oiseaux migrateurs) devenait évidente.



L'aspect de l'île a radicalement changé au cours des deux derniers siècles, de la terre de pâture au sanctuaire protégé.

L'aspect visuel de l'île aux Oiseaux a connu trois grandes phases de transformation, dictées par les besoins des hommes et la force des marées.

Un pâturage au milieu des eaux (XVIIIe - XIXe siècle)

Pendant longtemps, l'île n'était qu'une étendue rase et sauvage. Elle servait essentiellement de zone de pacage. Les éleveurs de La Teste y transportaient leurs bêtes (vaches et chevaux) par barge. Le paysage était alors dénué de toute construction : c'était une lande d'herbe salée balayée par les vents, dont la surface changeait radicalement au gré des marées.

L'apparition des sentinelles sur pilotis (Fin XIXe siècle)

Le paysage change radicalement avec l'essor de l'ostréiculture. En 1883, la première cabane tchanquée fait son apparition (du gascon chancas, signifiant échasses). À l'origine, ces structures n'avaient rien de romantique : elles étaient utilitaires. Perchées au-dessus des flots, elles permettaient aux gardiens de surveiller les parcs à huîtres contre le pillage, même à marée haute. C'est à cette époque que l'horizon de l'île commence à se dessiner avec ses silhouettes caractéristiques. Le village de bois et la sanctuarisation (XXe siècle à nos jours). Au fil du temps, de petites cabanes de bois plus classiques ont été construites sur les parties les plus hautes (les « bosses ») pour servir de refuge aux chasseurs et aux pêcheurs. Aujourd'hui, on en dénombre 53.

Le paysage actuel est un équilibre fragile :

- Côté terre : Un petit village de

bois pittoresque, sans eau courante ni électricité pour la plupart des cabanes, préservant un aspect hors du temps.



• Côté mer : Les deux célèbres cabanes tchanquées (la n°3 et la n°53) qui sont devenues les emblèmes du Bassin.

• Côté nature : Une protection stricte qui empêche toute nouvelle construction, laissant la végétation et les oiseaux reprendre leurs droits sur les vasières.

L'île est une « terre » qui respire. A marée haute, elle couvre environ 300 hectares, mais à marée basse, avec les parcs à huîtres et les vasières qui se découvrent, sa surface s'étend jusqu'à 3 000 hectares.

L'île aux Oiseaux accueille plus d'une soixantaine d'espèces d'oiseaux. Certains oiseaux viennent nidifier comme la gorgebleue à miroir, l'espèce phare de l'île.

L'île aux Oiseaux représente une halte migratoire essentielle en Europe. De nombreuses espèces y viennent hiverner.

Les cabanes tchanquées n°3 et n°53

Bien qu'elles semblent jumelles lorsqu'on les observe depuis le large, la cabane aux volets rouges et celle aux volets blancs racontent deux histoires bien distinctes.

La n°3 : L'icône publique aux volets rouges. C'est la plus célèbre,

celle que l'on voit sur toutes les cartes postales. Construite en 1945 par un charpentier de marine pour un hôtelier d'Arcachon, elle n'a jamais eu de fonction utilitaire : elle a été pensée dès le départ pour le plaisir des yeux et la contemplation. Sa particularité est d'appartenir aujourd'hui au domaine public (gérée par la mairie de La Teste-de-Buch). C'est ce statut de « monument » qui a permis sa reconstruction spectaculaire en 2024. À l'intérieur, elle est totalement vide ; elle n'est plus un lieu d'habitation, mais une sentinelle de bois destinée à préserver l'âme paysagère du Bassin. Ses nouveaux piliers, bien que plus solides, imitent parfaitement l'aspect des anciens pieux en bois pour ne pas briser la magie du décor.

La n°53 : La doyenne privée aux volets blancs.

Sa voisine, située un peu plus loin, est plus ancienne de trois ans, puisqu'elle a été bâtie en 1948. Elle paraît un peu plus robuste, et pour cause : elle repose sur des piliers en béton depuis sa création, ce qui lui a permis de traverser les décennies sans s'effondrer.



Contrairement à la rouge, la cabane aux volets blancs est une concession privée. Elle n'appartient pas à la commune, mais à des particuliers qui continuent d'y séjourner. C'est un véritable lieu de vie, bien que spartiate : les occupants y vivent sans eau courante ni électricité, au rythme des marées et à la lueur des bougies. C'est cette dimension humaine qui la rend unique : elle n'est pas qu'un décor, c'est une maison qui vit encore.

En résumé, si la cabane aux volets rouges est le symbole éclatant et restauré du patrimoine, celle aux

volets blancs reste le témoin discret d'un art de vivre ancestral sur l'île.

Les autres cabanes



Chaque cabane fait l'objet d'une convention d'occupation entre un titulaire désigné et le Conservatoire du Littoral pour une durée de 7 ans. Celle-ci est personnelle, non transmissible et assujettie à une redevance annuelle dont le montant est fixé par l'État.

L'attribution d'un titre d'occupation pour une cabane a lieu soit lorsqu'un titulaire renonce à l'occuper, décède, fait l'objet d'un retrait ou d'un non renouvellement de son autorisation.

Dans tous ces cas, la mairie de La Teste-de-Buch, gestionnaire, procède à la publicité de la vacance par affichage en mairie. Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au Conservatoire du Littoral.

Chaque candidat doit proposer et s'engager sur un programme détaillé pour l'usage et la gestion patrimoniale de la cabane sollicitée, sa restauration ou son amélioration si nécessaire.

Les candidatures sont étudiées en commission consultative d'attribution qui donne alors un avis motivé en fonction des programmes présentés et le transmet au Conservatoire du Littoral.

L'attribution d'une cabane engage le titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire à :

- l'occuper personnellement,
- ne pas y résider en permanence,
- ne pas y exercer d'activité commerciale,
- répondre aux exigences



prescrites notamment dans le cahier des charges spécifique à la cabane occupée et assurer l'entretien de celle-ci dans le respect de sa qualité architecturale,

- respecter les règles de gestion du domaine public maritime,
- respecter les règles de protection de l'île aux Oiseaux inscrites au Plan de gestion de l'île,
- acquitter les redevances domaniales et toutes charges afférentes à la cabane,
- contracter toutes les assurances nécessaires.



en hiver, quand le tourisme est en sommeil, les chasseurs contribuent à l'entretien et au nettoyage du site.

La végétation y est dominée par les espèces adaptées au milieu

sur le lac devant la tonne. Ils sont savamment disposés sur le lac afin que le « tonnayre » puisse distinguer les sauvages des appelants.

Cette chasse, plus qu'une passion, est un véritable art de vivre. Le tonnayre, en dehors des périodes de chasse, élève ses appelants, entretient sa tonne et son lac, puis la saison venue, passe les froides nuits d'hiver en veille dans l'attente d'une très hypothétique pose.

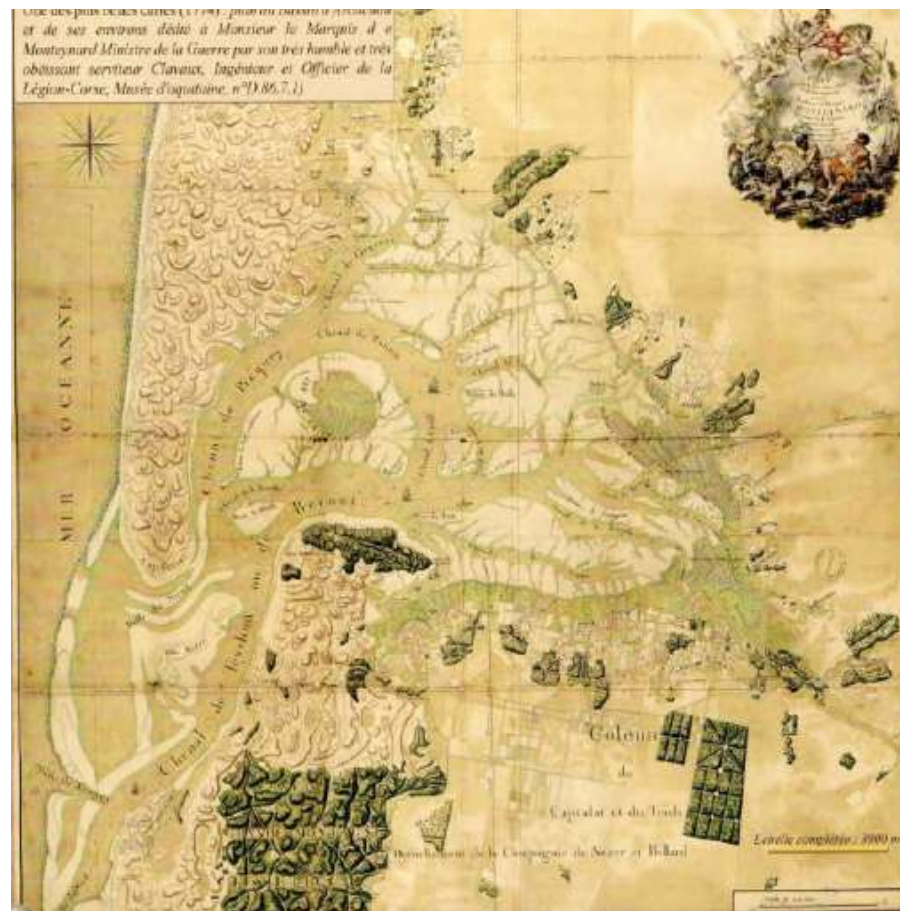
On compte plus de quarante tonnes sur le territoire de l'île.



Tout autour de l'île aux Oiseaux poussent les herbiers à zostère marine et zostère naine, éléments-clés de l'écosystème du Bassin d'Arcachon,

Les zostères constituent un habitat privilégié pour le développement de nombreuses espèces de poissons qui sont attirés par les petits mollusques et les prés-salés.

Cette île aux Oiseaux est sans nul doute un élément majeur du Bassin d'Arcachon.



La chasse

Si l'on peut se promener sur l'île aux Oiseaux sans se couvrir de vase ou tomber dans un trou d'eau, c'est grâce au travail que réalisent les chasseurs depuis des décennies.

Des pontons de bois traversant les esteyes permettent de parcourir des sentiers recouverts de pochons d'huîtres qui relient les différents quartiers et les installations de chasse.

Grâce à leur présence toute l'année particulièrement

salé qui se développent dans les pré-salés et les habitats littoraux.

La chasse à la tonne est une chasse d'affût pratiquée avec des canards appelants qui nécessite la construction d'une tonne et la création d'un plan d'eau. La tonne est une petite cabane flottante en bois placée dans une fosse et ancrée aux quatre coins, car soumise au régime des marées. Des guichets de tir sont positionnés en partie supérieure.

Les appelants sont sélectionnés pour leur voix qui incite leurs congénères sauvages à se poser

L'ADPPM remercie Raphaël Viard pour son ouvrage très complet sur l'île aux Oiseaux ainsi que l'ACLOU (Association des concessionnaires, locataires, occupants et usagers de l'île aux Oiseaux pour la défense du paysage naturel et bâti) qui a permis d'utiliser les images de son site ainsi que son extraordinaire documentation pour la rédaction de cet article.

Par Alain Herzhaft



La mutation architecturale

L'histoire du Pyla dans les années 60 et 70 est celle d'une mutation profonde.

On passe d'une station balnéaire encore un peu sauvage et confidentielle à un lieu de villégiature haut de gamme, marqué par l'explosion de l'architecture moderne sous les pins.

On va chercher son pain à vélo. Il y a peu de commerces, on descend donc au Moulleau ou à Arcachon pour les « vraies » courses, ce qui donne au Pyla ce sentiment de presqu'île isolée.

Le luxe, c'est le bruit du vent dans les aiguilles de pin. On ne climatise pas les maisons (les baies vitrées sont conçues pour créer des courants d'air naturels), on vit au rythme des marées et du soleil.

La Méhari de Citroën, lancée en 1968, devient la voiture officielle du Pyla. Sa carrosserie en plastique ne craignait ni le sel ni le sable, et elle permettait de charger les planches de surf ou le matériel de pêche sans complexe.

On touche ici au cœur de la mythologie du Pyla. Dans les années 60 et 70, la vie nocturne et balnéaire était une extension naturelle du salon des villas de l'Avenue de l'Océan : un mélange de sélectivité et de décontraction totale.

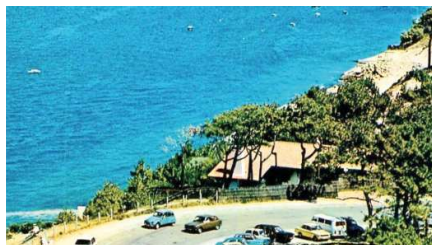
Le quartier de la Corniche prend une dimension internationale durant ces années.

Bien que l'Hôtel de la Corniche date des années 30, c'est dans

les années 60-70 qu'il devient le point de ralliement d'une clientèle mondaine et cosmopolite, attirée par la vue unique sur le Banc d'Arguin.



Paradoxalement, c'est aussi l'époque où le camping au pied de la Dune (comme le Panorama ou le Pyla Camping) se structure pour accueillir les premiers grands flux de vacanciers de la classe moyenne, créant un contraste social intéressant avec les villas voisines.



Les années 60 et 70 marquent la densification des zones situées entre le centre historique et la Dune du Pilat.

De nombreuses propriétés de plusieurs hectares sont divisées pour laisser place à des lotissements plus « accessibles ».

La fin du « Bout du Monde » : Avant les années 60, le Pyla était une impasse. Pour aller vers les plages du sud ou les Landes, il fallait faire d'immenses détours par les terres.

La stabilisation de la route longeant la Dune a permis l'ouverture de l'axe sud qui relie directement le Pyla à Biscarrosse-Plage. Le quartier de la Corniche et certains axes du Pyla ne sont plus seulement des lieux de résidence, mais deviennent des points de passage.

Les années 60-70 au Pyla, c'est le passage d'un paradis de pins sauvage à une enclave architecturale moderne très prisée. C'est l'époque où l'on a commencé à construire « avec » la vue et la forêt, plutôt qu'en simple prolongement des styles traditionnels.

Les vastes terrains des hauts du Pyla ont obtenu en 1966 l'accord d'un projet de lotissement en même temps que la construction d'un réseau d'eaux usées autour du Bassin pour se déverser à la Salie. Ce lotissement est dominé par le Boulevard de l'Atlantique (anciennement Boulevard des Crêtes) qui desservira les nouveaux quartiers de Super-Pyla, Haut Pyla et Super-Pyla II.

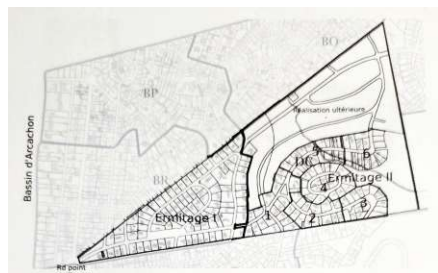
L'Ermitage

Le programme d'aménagement, du 12 juillet 1954, intéresse 123000 m² dont 29042 m² réservés aux voies. Il est vu et approuvé le 9 février 1955.

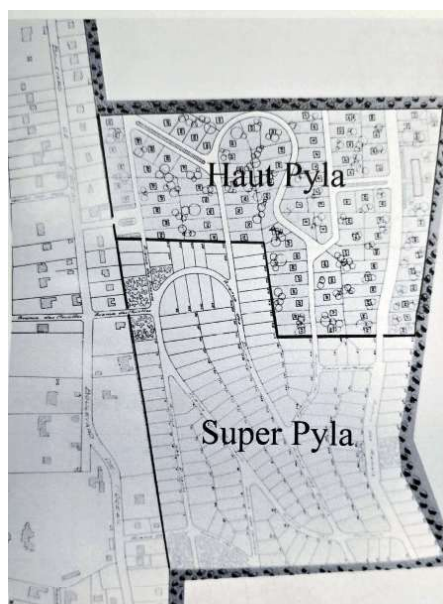
L'arrêté préfectoral du 4 avril 1957 autorise la vente des terrains. Pour ce lotissement, Jacques Gaume substitue le style néolandais au néobasque de son père.



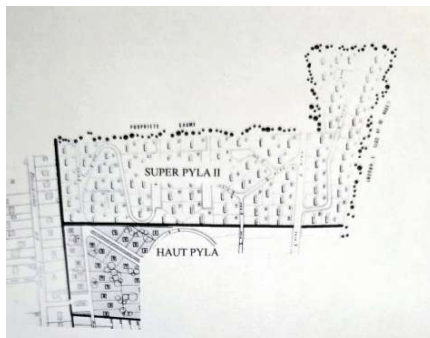
Super-Pyla et Haut-Pyla



La parcelle, objet du projet de lotissement de Super-Pyla d'environ 183000 m², dont 42347 m² d'espaces libres, est vendue le 4 mars 1955 à MM. Georges Capeyron et Fernand Rullac.



Le préfet les autorise à vendre le 16 mai 1957, l'ensemble des lots compris dans la première zone du lotissement, et le 23 juillet 1957, les terrains composant la troisième tranche. La voirie est cédée à la commune le 25 septembre 1959. L'arrêté préfectoral du 20 décembre 1966 approuve le projet de lotissement de Haut-Pyla. Le terrain est coupé du sud vers le nord par la voie des Crêtes (actuel boulevard de l'Atlantique) et par trois voies intérieures prolongeant celles de Super-Pyla. C'est à cette époque qu'apparaît la nécessité d'un collecteur des eaux usées ceinturant le Bassin d'Arcachon avec rejet à la Salie.

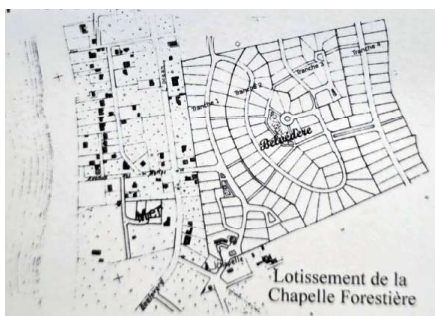


Super-Pyla 2

À son origine, en 1968, ce lotissement porte le nom de « Lotissement Rullac » ; il comprend 95 lots sur 128000 m² environ.

L'arrêté préfectoral, du 20 mars 1972, autorise la vente. Celui du 4 décembre 1973 autorise à vendre les 43 lots de la deuxième tranche.

La Chapelle Forestière



Henri Grisel, représentant Grisel SA prévoit de lotir 153 parcelles.

Le projet est approuvé par l'arrêté préfectoral du 13 juillet 1977. L'actuelle chapelle du Saint Esprit, aussi nommée chapelle forestière, remplace en 1975 la première chapelle forestière construite vers 1935.

Les architectes Salier-Courtois-Lajus-Sadirac ont importé les codes du modernisme américain et scandinave en les adaptant au climat local par l'utilisation massive du bois de larges débords de toiture pour protéger du soleil, et une transparence totale entre l'intérieur et la forêt. Ils ont créé les **maisons Girolle**.



La Villa Geneste (1969), s'inspirant de Le Corbusier et des architectes américains comme Frank Lloyd Wright, elle surplombe le Bassin avec son entrecroisement de lignes horizontales et verticales.



À l'époque, ces constructions étaient jugées « choquantes » par les habitués des villas arcachonnaises à dentelle de bois. Aujourd'hui, elles sont le cœur du patrimoine du Pyla car elles racontent une époque de liberté totale et de fusion avec l'environnement.

Le but était de supprimer la limite entre le salon et la pinède.

C'est une période de tension créative. Les villas néo-basques (toits de tuiles, murs blancs) continuaient d'être construites par l'entreprise Gaume avec des matériaux traditionnels et les jeunes architectes bordelais poussaient leurs clients à oser les toits plats juste à côté.



Les architectes voulaient casser l'image de la maison de ville transportée à la mer. Ils ont utilisé

des matériaux qui dialoguent avec la forêt :



- Le béton brut : utilisé pour les structures porteuses et les dalles. Laissé gris ou peint en blanc, il apporte une rigueur géométrique qui contraste avec les formes organiques des pins. C'était le symbole de la modernité absolue à l'époque.



- Le pin et le red cedar : le bois n'est plus seulement une décoration (comme sur les villas XIXe), il devient un élément de structure. On l'utilise pour les immenses terrasses suspendues et les bardages verticaux qui rappellent les troncs des arbres environnants.



- Le verre : c'est l'époque de l'apparition des grands coulissants en aluminium ou en bois. L'idée est de supprimer la limite entre le salon et la pinède. On vit « dedans-dehors ».

Si le Boulevard de l'Océan est celui de la vue mer immédiate, le Boulevard de l'Atlantique dans les années 70 et le haut de l'Avenue de l'Éden plus récemment, sont ceux de la « vie dans les pins ».

Le Boulevard de l'Atlantique : La ligne de crête

Ce boulevard est fascinant car il suit la topographie de la dune.

L'architecture « Belvédère » : ce boulevard est en hauteur, les architectes des années 70 y ont donc construit des villas avec des séjours au premier étage. L'idée était simple : passer au-dessus de la canopée des pins pour apercevoir le Bassin ou le Cap-Ferret.



Le style « Paquebot » : on y trouve plusieurs villas de cette époque avec des terrasses en coursives et des garde-corps en métal fin, rappelant les ponts des navires, une signature très forte de la fin des années 60.



La discrétion : c'est sur ce boulevard que l'on voit apparaître les premières clôtures en brande de bruyère très hautes pour protéger l'intimité des jardins et des piscines qui commençaient à se généraliser.

L'Avenue de l'Éden : Le laboratoire moderniste



C'est le règne du « dedans-dehors ». Dans le haut de cette avenue, les maisons plus récentes sont souvent invisibles depuis la chaussée. Elles utilisent des patios intérieurs et des toits à faible pente. Les architectes ont cherché à effacer la limite entre le salon et la terrasse. L'absence de trottoirs est une volonté de l'époque qui perdure : garder un aspect « chemin forestier » malgré la valeur immobilière des terrains.

On ne voulait pas d'une rue urbaine, mais d'une allée privée géante, ce qui permettait aussi d'augmenter le droit à construire.



Par Alain Herzhaft



Hôtels du Pyla



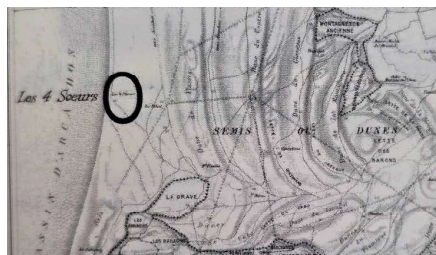
Présents, passés et à venir

Le patrimoine du Pyla ne se résume pas à ses villas et ses pins, mais aussi à sa qualité d'accueil touristique. Louis Gaume dont la société immobilière a construit et géré les premiers hôtels, pensait que l'offre hôtelière était indispensable au succès du Pyla. L'avenir lui a donné raison. Mais dès la fin du 19ème et le début du 20ème siècle, il existait quelques hôtels et hébergements.

LES DISPARUS :

L'HÔTEL DES 3 SOEURS (ou 4 selon les écrits)

Dès 1858, les guides locaux indiquent ce modeste établissement au lieu-dit « Le Pilat » proche du garde feu du Sémaphore. L'établissement a été emporté par une tempête.



AU RENDEZ-VOUS DES CHASSEURS Hôtel SEGUIN



Anciennement situé en pleine forêt (aujourd'hui angle des avenues du Vieux Pilat et des Gemmeurs) Il sera repris au fil du temps par dif-

férents propriétaires, sera réquisitionné par les Allemands durant la seconde guerre et servira ensuite d'école avant de devenir une résidence secondaire.



ROBINSON

début de la Route de Biscarosse



Le bâtiment existe dès 1919, il est agrandi par des propriétaires successifs. Pendant la guerre, il est occupé et pillé. Il a été vendu par appartements à la fin du 20ème siècle.

AHURENTZAT 7 bd de l'Océan



Il n'existe pratiquement pas de représentation ancienne de cet hôtel d'architecture basco-lanaise dont Madame Noailles était gérante. Il n'avait pas de restau-

rant. Il a été transformé en copropriété. Le dernier médecin du Pyla y a exercé jusqu'à fin 2025.

OYANA

52 avenue Louis Gaume



Au début des années 30, les hôtels Haïtza, Oyana et La Corniche forment un complexe hôtelier avec l'objectif de développer la station Pilat-Plage.



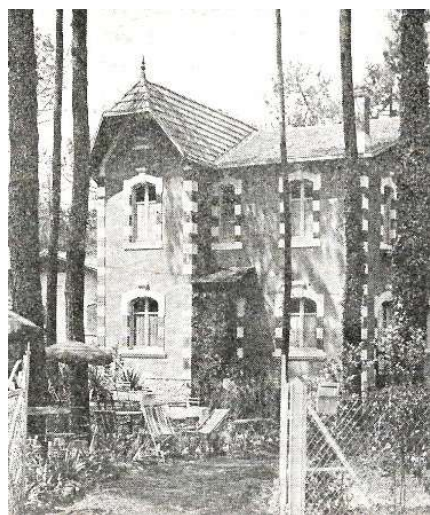
Entre 1948 et 2005, l'Hôtel a connu de nombreux propriétaires et gérants et n'a jamais été un lieu prospère. En 2005, il est transformé en résidence.



BEAU RIVAGE (Bagatelle)

Au 2 puis au 16, boulevard de l'Océan.

Construite dans les années vingt, la villa « Bagatelle » abrite un débit de boisson, avant de devenir une pension de famille dans les années trente,



renommée « Beau Rivage »
Les chambres portent des noms de couleurs - bleu, rose ou verte -
L'hôtelier déplace vers 1935 son établissement et construit l'hôtel « Beau Rivage » au n°10, devenu ensuite n°16 Boulevard de l'Océan.



L'hôtel a été réquisitionné pendant la guerre, puis par les troupes françaises au profit des formations féminines de l'Armée de Terre; il s'est ensuite agrandi pour devenir un hôtel restaurant très apprécié.

Il a accueilli un grand nombre de célébrités dont Charles Aznavour, Roger Pierre et Jean-Marc Thibault, Serge Lama, Sempé, Johnny Hallyday et bien d'autres.

Vers 1960 : salle à manger de l'hôtel



ESKUALDUNA - Palace Garage Avenue Eskualduna /angle Avenue de La Forêt



Vers 1935 l'Hôtel Eskualduna - Pilat-Plage - Le Palace Garage pouvait abriter jusqu'à 125 véhicules de personnalités résidant à l'hôtel Haïtza. L'hôtel Eskualduna, construit dans un repli dunaire, de qualité « bon marché », servait à loger les domestiques et les chauffeurs de l'hôtel Haïtza au-dessus du garage (19 chambres puis 30). Aujourd'hui il ne reste qu'une structure en béton, abandonnée, squattée et taguée.



DE NOS JOURS :

LA GUITOUNE

95 boulevard de l'Océan



C'est un lieu-dit « mythique » du Bassin d'Acachon.



Nos chambres offrent tout le confort pour le séjour ; toutes avec téléphone, douches, salles de bains. W.-C. privés. Chauffage central.

Entre la GARE d'ACACHON et PYLA-sur-MER
Autocars toutes les 30 minutes

LAQUERIE & C^{ie} - PARIS - GUYARD ANDRIEU



Plusieurs propriétaires se sont succédé entre 1947 et 2016, année à laquelle Benjamin Delaux rachète l'hôtel. Il le rénove avec l'aide de la décoratrice Bambi Sloane. Depuis 2021, il est la propriété de la famille Pariente.

L'hôtel a le projet d'extension pour de nouvelles chambres et piscine sur le terrain adjacent anciennement occupé par la Sauvagerie (voir plus loin).



TTIKI ETCHEA

2 avenue Louis Gaume



Construit en 1931, il propose des chambres aux enfants des clients d'Haïtza et à leurs nurses pour un accès à la plage sans avoir à traverser la route. La gérante est Micheline Gendraud, sœur de la propriétaire actuelle. Elle l'achètera plus tard à Jacques Gaume. Le nom basque veut dire « Petite maison ».



En 2007, après le décès de sa sœur, Madame Muguette Laffin reprend l'établissement et réalise de gros travaux de rénovation.



Cet hôtel n'a pas changé depuis sa création, seuls des travaux intérieurs ont été réalisés pour lui assurer tout le confort en toute discrétion et authenticité.

À l'Entre-Deux-Guerres, il était le rendez-vous incontournable des amateurs de homards. On déjeunait volontiers en terrasse à l'époque où les voitures étaient rares, même en pleine saison.



Les piliers de l'entrée ont disparu en 1965 et réapparu de nos jours

salle à manger et bar dans les années 70

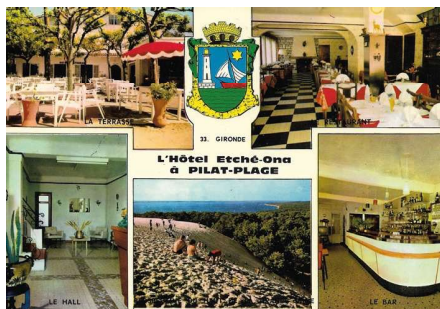


ETCHE-ONA 255 boulevard l'Océan



C'est une maison de style basque des années 30, installée au cœur des pins. C'est un hôtel-restaurant de famille, un des plus anciens de la région.

Dans les années 30, on y trouva d'abord une alimentation générale puis un débit de boissons y fut autorisé. L'hôtel a été construit dans les années 40 sous le nom d'Hôtel Bielsa, patronyme de son premier propriétaire Félix Bielsa, aux origines espagnoles. 12 chambres en 1952, puis 24 en 1958 sous le nom définitif de « Etche Ona ».



Actuellement l'hôtel dispose de 14 chambres. Le restaurant est doté d'une salle intérieure avec cheminée et d'une grande terrasse.



HAÏTZA - HA(A)ÏTZA 1 avenue Louis Gaume

Haïtza (« Rocher » en basque) bâti par Louis Gaume de 1926 à 1930, établissement d'architecture néo-basque, est le témoin privilégié de l'âge d'or et de



l'essor de la Côte d'Argent. Jean Gaume prend la direction de l'Hôtel, son beau-frère William Giraud lui succédera.

L'hôtel est le premier à proposer des toilettes dans les chambres. Le prix de la chambre est de 1000 francs en 1939, l'hôtel compte 80 chambres et 35 salles de bains.



Haïtza devient rapidement un lieu très en vogue : Annabella, Jeanne Lanvin, les familles Rothschild, Michelin, mais aussi Charles Trenet, Yves Montand... y séjournèrent. L'endroit devient le point de rencontre incontournable des amoureux du Bassin.

Occupé par les Allemands durant la guerre, rénové en 1975, l'hôtel tombe ensuite dans l'oubli durant les 15 premières années de notre siècle. Il est repris par William et Sophie Téchoueyres,



et réouvre le 11 juin 2016.

L'ensemble des sept nouvelles extensions et de la piscine intérieure est l'oeuvre de l'architecte Sébastien Seger, la décoration de Philippe Starck, bien que différente, fait le trait d'union entre Ha(a)ïtza et la Co(o)rniche. Une extension de 2 bâtiments de 6 suites chacun, est en projet en face de l'Hôtel, côté Bassin (voir plus loin).



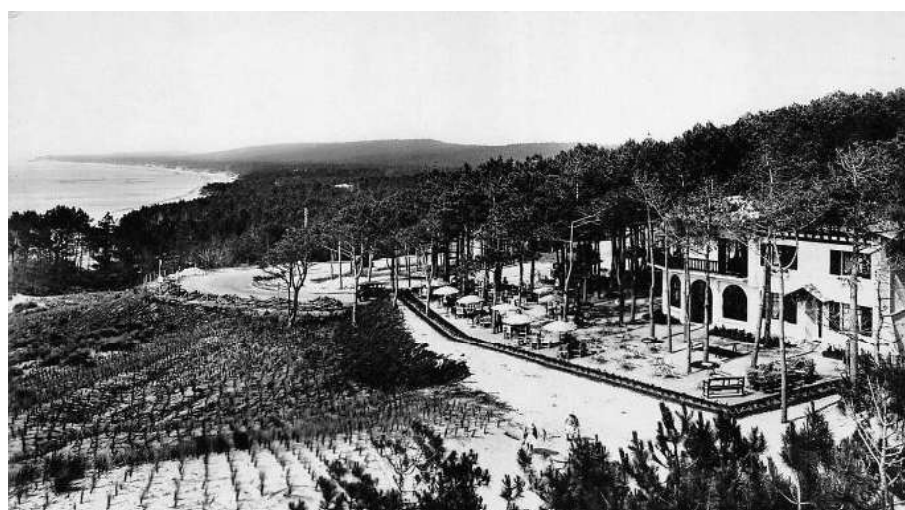
LA CORNICHE - CO(O)RNICHE

46 avenue Louis Gaume

vue sur l'Océan et la Dune du Pilat.
En 1930 l'Hôtel était sous les pins.



L'hôtel est adossé à la Dune et dispose d'une vue unique sur les passes, le Banc d'Arguin et la pointe du Cap-Ferret. Vers 1930 : un style néo-basque, une immense terrasse avec vue sur mer, aucune construction, du sable, une route d'accès quasiment vide. Le duc Decazes, Philippe de Rothschild, Henri de Montbrison faisaient partie des amoureux du lieu.



À l'origine c'était un relais de chasse dans un environnement où l'aristocratie s'est fait construire de superbes villas par Louis Gaume avec



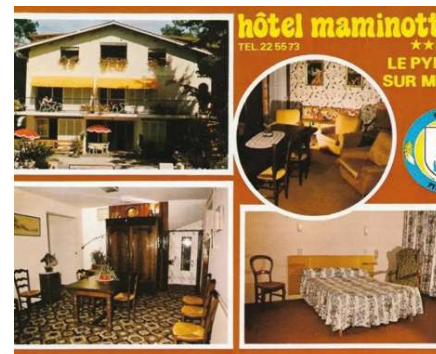
En 1960 l'entrée de l'hôtel restaurant était bien visible quand on arrivait sur la Corniche, impossible de la manquer. On peut regretter l'abattage des pins entre 1930 et 1960, mais c'était une époque où l'on ne se préoccupait pas de ces sujets.

Aujourd'hui, c'est la Co(o)rniché, l'établissement de luxe que nous connaissons, qui a été rénové en 2010 et relooké par Philippe Starck.

N'OUBLIONS PAS LES RÉSIDENCES HÔTELIÈRES :

MAMINOTTE

3 avenue des Acacias :



Le nom vient du surnom donné à sa grand-mère par le premier propriétaire en 1966. Lors de sa création, c'était l'hôtel Maminotte, annexe de l'hôtel la Maloune.



Rénovée en 2010 et reprise en 2022 par de nouveaux propriétaires, la résidence devenue Apart'Hôtel offre 5 appartements et 3 studios.

VILLA DU PYLA

4 avenue du Figuier:



Cette Résidence de 18 suites luxueuses, a ouvert en 2019 sur l'emplacement de l'ancien hôtel La Maloune à qui l'hôtel Côte du Sud a succédé avant de fermer ses portes en 2016. Il offrait 8 chambres de la Polynésienne à l'Asiatique.

ET L'OFFRE HÔTELIÈRE S'AGRANDIT :

La Guitoune va débiter ses travaux d'agrandissement sur le terrain adjacent à son hôtel qui était occupé les années précédentes par la Sauvagerie. Le nouveau bâtiment indépendant de l'hôtel actuel, comportera 6 suites, 2 chambres, une salle de séminaire, une piscine extérieure et un spa. Une offre qui a vocation d'attirer une clientèle moins saisonnière. La grande majorité des arbres existants sera conservée en périphérie et le permis prévoit l'obligation de replanter des arbres.



Ha(a)ïtza construit 2 corps de bâtiments de 6 suites chacun avec vue sur le Bassin sur le terrain en face de son hôtel, en front de mer. Le premier bâtiment est sur 2 niveaux de façon à surplomber le bâtiment de plain-pied en front de mer, afin que toutes les suites aient une vue sur le Bassin. Les travaux ont débuté



Par Alain HERZHAFT

Merci à Evelyne Weiser pour sa permission d'utiliser les photos de son site : www.arcachon-nostalgie.com

Merci à La Guitoune et à Ha(a)ïtza pour nous avoir permis de vous montrer leurs projets.



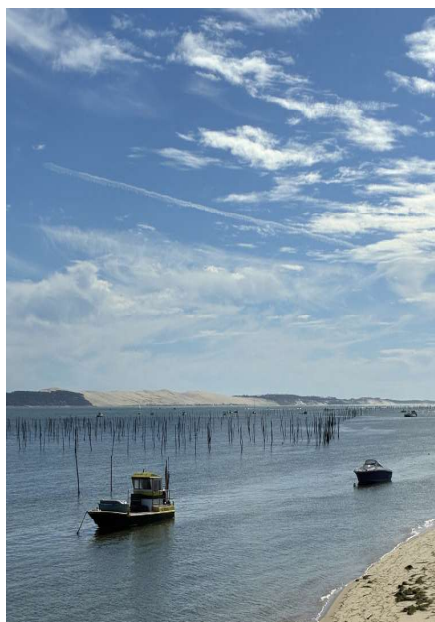
Pilat ou Pyla



Comment écrit-on ce petit mot qui s'affiche partout sur les panneaux de signalisation (avec même parfois des erreurs !!), pour nommer deux joyaux du Bassin d'Arcachon ?

Le plus ancien, « Pilat » pour la « Dune du Pilat »

« Pilat » vient du vieux gascon « Pilât » et signifie « tas », « monticule ». Il figurait déjà sur les cartes datant du XVIII^{ème} siècle. La Dune a eu différents noms au cours des siècles, « Sabloney », « les Grands Tucs » mais l'appellation définitive « Pilat » date du XVI^{ème} siècle.



Ce « Pilat » est en fait un majestueux « monticule » de 55 millions de m³ de sable, 101 mètres de haut et 2,9km de long !

« Dune du Pilat » nomme donc la plus haute dune d'Europe, site naturel le plus fréquenté d'Aquitaine, 1,24 million de visiteurs ayant passé l'espace accueil en 2025.

« Pyla-sur-Mer », pour la station balnéaire



« Pyla-sur-Mer » est un quartier limitrophe de la Dune, sur la commune de la Teste-de-Buch.

Cette station balnéaire fut créée par Daniel Meller, un membre d'une famille de négociants bordelais. En 1915, il acquiert, par échange, des terrains qui bordent la mer, du Mouleau jusqu'à la Dune. Cette proximité avec la Dune lui souffle l'idée de lui donner son nom. Il préfère cependant le modifier en Pyla avec un « y » et sans « t » pour lui donner une consonnance plus exotique, plus élégante !

Avec le constructeur Louis Gaume, ils vont créer un lieu de villégiature, une « ville sous les pins », où les villas se fondent dans le paysage avec une remarquable unité architecturale néo-basque et dans le respect des pins maritimes.

D'autres « Pilat » ou « Pyla » de par le monde ?

Et oui, il existe un village nommé Pýla à Chypre ! Situé dans la baie de Larnaca au bord de la Méditerranée, c'est un des plus anciens villages de Chypre, abritant un site archéologique datant de l'âge de bronze.

Il existe un Pila dans la vallée de l'Aoste en Italie. Cette station de ski domine toute la vallée de l'Aoste, du haut de ses 1800m. Une ville nommée Pila existe aussi en Pologne.



En conclusion et pour revenir à notre cher Bassin, au sommet de la Dune du Pilat, P.I.L.A.T., vous pourrez y apprécier une vue imprenable sur le Bassin d'Arcachon. ... et séjourner à Pyla sur mer, P.Y.L.A., pour de formidables moments sous les pins !

Par Emmanuelle Bourgeois



La voile pour tous



Echanges au Club de Voile de Pyla sur Mer (CVPM), avec Christophe Favrie, Chef de la base nautique et Philippe Courqueux, membre du Conseil d'administration de l'association, en charge de la Communication du Club.



ADPPM: Philippe tu es membre du Conseil d'administration du CVPM, quand a été créé le Club ?

Philippe : le CVPM a été créé en 1948. Le Conseil d'administration définit les orientations et les priorités du Club. Le CA vient d'élire un nouveau président, Marc Verdier, qui succède à Hervé Trillaud qui a soutenu et développé le Club pendant plusieurs années. Une équipe de permanents qui est renforcée l'été, travaille sur le site. Ils forment, encadrent les stagiaires, les futurs moniteurs, entraînent les sportifs, assurent la sécurité et entretiennent le matériel. Christophe Favrie est le Chef de la base nautique. Le Club organise ses différentes activités principalement autour de la planche à voile, le dériveur, le catamaran, et désormais le wingfoil qui prend de plus en plus d'importance. Le Club est ouvert de février à novembre. Les infrastructures (bâtiments, terrains) sont mises à disposition par la Mairie de La Teste-de-Buch qui soutient aussi financièrement le Club. Le Club travaille avec la Mairie à la fois sur le présent et sur les infrastructures futures.

ADPPM: Donnez-nous quelques chiffres représentatifs de votre activité ?

Christophe : Le CVPM a accueilli et formé plus de 35 000 stagiaires, avec comme objectif de transmettre les différentes valeurs attachées à cette pratique, dans le respect des règles de sécurité. Philippe : Et nous accueillons des scolaires toute l'année.

ADPPM: Nous entendons souvent dire que la voile c'est compliqué ?

Christophe : Il faut acquérir dans un premier temps des compétences techniques, un vocabulaire spécifique pour se comprendre. Mais après quelques temps de pratique, les stagiaires peuvent accéder aux niveaux supérieurs de responsabilité et d'autonomie sur un support, dans le partage et le respect des éléments naturels. Et quel plaisir de naviguer à la voile sur ce site exceptionnel.



ADPPM : La voile c'est un loisir plaisir mais est-ce aussi un sport ?

Christophe : Oui, nous nous entraînons toute l'année pour participer aux différents championnats.

Le CVPM, deuxième structure de Nouvelle Aquitaine, compte 7 champions de France en planche et catamaran, et a fait plusieurs podiums en championnat du monde.

ADPPM: Comment s'annonce la saison 2026 ?

Philippe : Nous avons constaté un bon début de saison, en particulier pendant les vacances de Pâques avec plus de 60 stagiaires, c'est en progression par rapport à l'année précédente.

Christophe : Nous avons décidé d'enseigner sur un nouveau support, le wingfoil, pour des stagiaires à partir de 8 ans. Et nous avons toujours en tête la sécurité. Cette année nous avons aussi repeint en orange nos « sécu », les bateaux moteurs sur lesquels embarquent les moniteurs pour les cours. Cela donne une bien meilleure visibilité sur le plan d'eau. Philippe : venez (re)découvrir un

site merveilleux pour faire de la voile loisir, de la voile sportive toujours avec le plaisir de progresser.

Par Patrick Lafond
Grimault





Nouvelle navigation

L'été s'annonce sur le Bassin d'Arcachon... et le vent souffle déjà !

Sur cette image, le Bassin d'Arcachon révèle une de ses nouvelles signatures estivales :

Le LibertyKite® 10m², ce kite orange qui s'élève au-dessus des bateaux de 5 à 8 mètres, transformant chaque sortie en mer en une expérience à la fois sportive, sécurisée et respectueuse de l'environnement. Idéal pour les bateaux à voile comme à moteur, il offre une solution polyvalente pour tous les plaisanciers.

Développé par Beyond the Sea et son fondateur Yves Parlier, ce kite de traction ultra-léger (seulement 1,3 kg pour 10 m²) se déploie en moins de cinq minutes, sans aucune modification de votre bateau. Ses lignes de 16 mètres captent le vent entre 10 et 25 nœuds, des conditions idéales pour les eaux du Bassin, offrant une traction stable, même par temps changeant. Allié sécurité en cas d'avarie en mer, il permet de naviguer en toute sérénité, tout en réduisant la consommation de carburant et l'empreinte carbone.

Une alternative élégante à la propulsion classique, qui séduit déjà les familles, les navigateurs sportifs et les propriétaires de bateaux à moteur.

Cet été, repérez les kites orange sur le Bassin d'Arcachon ! Une nouvelle façon de naviguer, plus proche du vent et de la mer...

teur et Pépinière d'entreprises. Elle propose deux autres solutions pour navires de plus de 12m et de plus de 20m.

Par Lucia Diaz (Beyond the sea) et Patrick Lafond Grimault



Beyond the Sea, société créée en 2014 est implantée à La Teste-de-Buch dans la Zone commerciale Incuba-

Fréquentation

et Carénage

La Commission Fréquentation maritime du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) a organisé une réunion le 4 mars 2026 pour présenter ses avancées sur 2 projets :



- la collecte des données sur la fréquentation du Bassin
- les pratiques de carénage

Suivre dans le temps la fréquentation du Bassin par trois indicateurs

Concernant les données sur la fréquentation du Bassin, un gros travail de collecte a été initié à partir de 2021, sur la base de compteurs automatiques à l'entrée des plages, des comptages directs par le personnel du Parc, d'enquêtes, de données AIS (Automatic identification system) et d'images aériennes et satellites.

A partir de ces données, l'objectif premier était de bâtir 3 indicateurs :

- cumuls annuels,
 - fréquence des pics de fréquentation,
 - occupation de l'espace.
- Le but est ensuite de les suivre régulièrement et de comparer leur évolution dans le temps au sein d'un Observatoire de la fréquentation du Bassin.

Les résultats sont à retrouver sur :

<https://parc-marin-bassin-arcachon.fr/editorial/les-commissions-thematiques>

Enquêter sur les pratiques de carénage et expérimentation de pratiques à moindre impact écologique :

En rappel, le carénage d'un bateau consiste à nettoyer et décaiper la coque afin de lui redonner ses qualités nautiques. Cela peut s'associer éventuellement à l'application d'un revêtement antisalissures, le tout pouvant avoir un impact nocif sur l'environnement.

La Parc a donc mené une enquête pour connaître les pratiques actuelles et initie une expérimentation sur différentes méthodes moins nocives pour l'environnement :

- matrice à base de silicone,
- matrice sans biocide,
- matrice à faible relargage du cuivre,
- housse de protection,
- ultrasons.

En attendant les résultats, vous pouvez vous reporter au document :

<https://parc-marin-bassin-arcachon.fr/documentation/cap-sur-une-plaisance-eco-responsable>

Un deuxième volet portera, fin 2026, sur le recours aux aires de carénage qui permettent un retraitement des eaux avant relargage dans l'environnement. Bien que plusieurs soient présentes sur le Bassin, elles sont sous-utilisées et leur recours doit être mieux valorisé.

Par Emmanuelle Bourgeois



La vie à Pyla-sur-Mer



Au moment où nous écrivons cet article, nous apprenons que notre voisin Le Moulleau a été touché dans son cœur par un incendie qui a ravagé l'emblématique Bar de l'Oubli et occasionné des dégâts aux commerces attenants. Nous tenons à exprimer toute notre solidarité à l'ensemble des personnes impactées par cette catastrophe.

Que dire de la vie au Pyla ? L'hiver a été calme, la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions et nous l'avons sollicitée pour connaître les projets envisagés pour le Pyla et pour lui faire part de nos attentes.

Nous avons repris, lors d'un entretien, le 5 mai dernier, avec Mme Florence BERNARD, conseillère municipale déléguée à Pyla-sur-Mer et aux événements, et Mr Éric TRAVERS, 3ème adjoint chargé de la sécurité et de la prévention, les sujets abordés avec l'équipe précédente. Nous vous en livrons les détails.

Nous avons signalé à Mme BERNARD que les récentes plantations du Boulevard de l'Océan comportaient de nombreux parterres à l'état de friches et des arbres dangereusement inclinés, dont les racines étaient à nu.

Mme BERNARD nous a informés que la direction générale des services techniques fait le nécessaire auprès de l'entreprise pour que des mesures correctives soient apportées au plus vite pour que les aménagements annoncés soient effectifs et de façon pérenne, et ne manquera pas de nous informer après le retour de la DGST.

(pas de retour pour l'instant)

HAPPYLA est programmé le 16 août prochain et auparavant, Le Rallye du Pyla a organisé sa soirée Noctambule le 20 juin avec comme thème « les années folles ».

Concernant la nouvelle zone 30, la première information que nous avons reçue était qu'elle est vouée à disparaître, *(ceci a été tempéré par la suite et il semble que la décision de la supprimer ne soit pas encore prise.)*

Nous réitérons notre désir de voir la partie du Boulevard de l'Océan entre la sortie du Moulleau et le Rond-Point du Figuier, mieux signalée, aussi bien pour les cyclistes qui ne savent pas où retrouver une piste cyclable que pour les automobilistes qui, habitués aux stops des rues perpendiculaires du Moulleau, ne respectent pas les priorités à droite de celles du Pyla.

Enfin, un traitement permettant de réduire la vitesse sur cette section serait bienvenu, l'élargissement de la voie après l'engorgement du Moulleau, donne trop souvent des idées à certains automobilistes de « lâcher les gaz » alors qu'il y a des commerces très fréquentés et des cyclistes qui n'ont pas vu que la piste cyclable était dans la rue parallèle.

Nous avons abordé les sujets de sécurité avec Mr Éric TRAVERS qui nous a donné les réponses que nous vous livrons :

Un numéro vert anonyme a été mis en place, fonctionnant aux heures d'ouverture de la police municipale : **0800.94.33.33**. Il permettra aux administrés de faire remonter tout signallement anormal. Le numéro de la police municipale **05.56.54.46.41** sera transféré

directement sur les véhicules de patrouille. Ces patrouilles se feront en période estivale de 7h30 à 3h30, en dehors de ces horaires c'est toujours la police nationale qui prendra le relais.

L'augmentation des caméras couvrant la commune sera continuée. Les effectifs de police municipale vont être augmentés et un poste de police va intégrer le bâtiment de l'ancienne poste dès le 15 juin. 3 ASVP (2 personnels féminins et 1 masculin) sont en formation et seront à demeure avec une permanence d'une personne de 9h à 20 h. *(en fait 11h à 18h du lundi au vendredi)* Il y aura une place devant réservée à un véhicule de Police et les fonctionnaires auront aussi des vélos électriques pour leurs déplacements.



Tout véhicule mal stationné sera verbalisé. Les camping-cars ont des aires réservées, ils seront verbalisés s'ils dépassent des marquages des places de stationnement. Il y aura une campagne de communication sur la mobilité, ensuite les véhicules continuant à stationner sur les trottoirs, seront verbalisés. *(même les trottoirs en sable et herbe dans toutes les rues du Pyla ?)*

Nous attirons l'attention, comme depuis trop longtemps, sur les nombreux troubles occasionnés par les stationnements sauvages autour des établissements de nuit. En ce qui concerne les places de parking utilisées par la Co(o)



rniche : 5 places auront le logo de la Co(o)rniche, tout plot réservant une place hors logo sera verbalisé.

Le projet d'intégrer la police nationale dans l'Hôtel de police a été repris et l'appel d'offre pour l'aménagement des locaux sera signé le 28 mai prochain avec date butoir à octobre 2027 pour sa réalisation.

Le CSU (Centre de Sécurité Urbain) de l'Hôtel de police sera proactif dès l'été 2026 sur des périodes données. Un fonctionnaire visionnera les images en temps réel et ce, en collaboration avec la police nationale.

Mr TRAVERS a confirmé que l'ensemble des réponses de Thierry GOUAICHAULT au Collectif Contre les Nuisances seront appliquées à la lettre. (Nous vous communiquons dans **l'encadré**

ci-dessous les réponses de M. GOUAICHAULT aux interrogations du Collectif que ce dernier nous a transmises).

La première préoccupation concernant les établissements de nuit est de les mettre en conformité avec les normes des établissements recevant le public (ERP). Ensuite, si des établissements doivent évoluer vers des classements différents de celui de bar musical, la Mairie veillera à ce qu'ils remplissent les obligations de leur catégorie.

Nous n'avons pas été conviés à la signature de la Charte de la Vie Nocturne et ne savons pas si elle a été signée hors présentiel par les établissements. La Charte sera vraisemblablement modifiée, ne convenant pas dans son texte à la nouvelle municipalité. L'essentiel reste que la loi sur les nuisances nocturnes n'a pas be-

soin d'une Charte locale pour être appliquée, comme nous l'a fait remarquer plusieurs fois Mr TRAVERS citant « Dura lex, sed lex » et traduisant « la loi est dure mais c'est la loi » au cas où certains aient perdu leur latin.

Le sujet du Cercle de Voile a été abordé : il va être rénové, intégrant l'activité du kayak et des toilettes privées. Une base de vie Algeco sera mise en place après étude des différents services pour permettre la continuité de l'activité pendant la rénovation. Après discussion avec M. TRAVERS, la porte reste peut-être ouverte à une petite restauration réservée aux membres.

L'entretien s'est terminé sur la volonté affichée de la municipalité de conserver la philosophie du Pyla, Ville sous les Pins.

Par Alain Herzhaft

Réponses de Mr Gouaichault au Collectif: Respect du voisinage et du domaine public

La liberté d'entreprendre ne peut s'exercer au détriment du droit au repos des riverains. Je m'engage à :

- Faire appliquer strictement la réglementation relative aux nuisances sonores, notamment en matière de musique amplifiée audible depuis l'extérieur des établissements ;
- Encadrer plus rigoureusement les autorisations d'ouverture exceptionnelle, en conditionnant leur délivrance au respect avéré des règles et à l'absence d'antécédents ;
- Renforcer les contrôles de la police municipale, notamment en période estivale, avec une présence renforcée au Pyla entre le 15 juin et le 15 septembre ;
- Mobiliser la brigade de salubrité et des incivilités afin d'intervenir spécifiquement sur les nuisances et le respect du vivre-ensemble ;
- Assurer une traçabilité claire des occupations du domaine public, avec retrait immédiat des autorisations en cas de non-respect des conditions fixées.

Le Pyla doit rester fidèle à son identité : une station balnéaire attractive, mais respectueuse de son environnement et de la tranquillité de ses habitants.

Sécurité des personnes et respect des règles applicables aux ERP

La sécurité incendie et la conformité des établissements recevant du public ne sont pas des formalités administratives : ce sont des impératifs absolus. Je m'engage à :

- Porter une attention particulière à la sécurité incendie des bâtiments publics et des établissements recevant du public ;
- Renforcer les contrôles en lien avec les services de l'État ;
- Conditionner toute autorisation ou renouvellement d'exploitation à une conformité totale et vérifiée ;

- Ne tolérer aucune dérogation lorsque la sécurité des personnes est en jeu.

Lutte contre l'alcool et la drogue

Les débordements nocturnes sont souvent liés à des phénomènes d'alcoolisation massive et à des trafics de stupéfiants. Notre programme prévoit notamment :

- La création d'un numéro vert anonyme permettant de signaler les trafics de stupéfiants et les lieux de deal ;
- La mise en place d'une brigade d'intervention rapide afin de répondre immédiatement aux situations urgentes ;
- Le renforcement de la supervision 24h/24 du centre de surveillance urbain ;
- Le déploiement de caméras supplémentaires sur les lieux stratégiques ;
- Une coordination renforcée avec la police nationale.

Je souhaite également travailler sur la prévention, en associant établissements, forces de l'ordre et municipalité autour d'une charte de la vie nocturne responsable.

Engagement général

Le Pyla-sur-Mer ne doit pas opposer activité économique et qualité de vie. Il doit au contraire conjuguer attractivité maîtrisée et respect des habitants. Ma méthode sera claire :

- Dialogue avec les professionnels responsables ;
- Fermeté à l'égard des établissements qui ne respectent pas les règles ;
- Transparence des décisions ;
- Évaluation régulière des dispositifs mis en place.

Je serai particulièrement attentif à instaurer un comité de suivi associant riverains, professionnels et municipalité afin que les difficultés soient traitées en amont et non dans l'urgence.



Les engagements du maire



Après une campagne électorale « musclée », les urnes des électeurs de La Teste ont élu Thierry Gouaichault comme nouveau maire de La Teste. Nous l'avons sollicité pendant la campagne électorale. Dans ses réponses adressées à l'ADPPM durant la campagne municipale, Thierry Gouaichault affirme sa volonté de préserver l'identité du Pyla-sur-Mer, qu'il considère comme une « ville sous les pins » dont le caractère architectural et paysager doit être maintenu.

Sur le plan de l'urbanisme, il reconnaît certaines avancées du PLU adopté fin 2025, notamment la création d'un PLU patrimonial, les limitations des hauteurs dans les zones UPAC (R+1) et la préservation de certaines zones naturelles (Place Meller, forêt derrière La Guitoune...). Il estime toutefois que **le niveau actuel de constructibilité reste trop élevé**. Il souhaite réduire les objectifs de densification et limiter l'artificialisation des sols, en considérant que l'augmentation des volumes bâtis menace l'équilibre historique entre constructions et couvert végétal.

Il se prononce **en faveur d'un système de gabarits** inspiré des propositions de l'ADPPM, permettant d'encadrer plus strictement les volumes construits. Il souhaite également **réexaminer le traitement des piscines, terrasses et surfaces minéralisées** afin de mieux prendre en compte leur impact sur les sols et la préservation des arbres.

Concernant le respect des règles d'urbanisme, il annonce un **renforcement des contrôles**, l'application systématique des mises en demeure en cas d'infraction et la publication d'un bilan annuel. La création d'une présence permanente de la police municipale au Pyla doit également permettre une surveillance accrue des travaux et de la protection paysagère.

Sur le patrimoine naturel et le couvert forestier, Thierry Gouaichault soutient le projet de replantation des pins porté par l'ADPPM. Il propose un plan pluriannuel de renouvellement des pins, un accompagnement des habitants à travers des distributions de jeunes plants et d'essences locales adaptées au milieu dunaire.

S'agissant des **campings situés à proximité de la Dune du Pilat**, il juge indispensable leur mise en conformité à court terme et l'engagement d'une réflexion sur leur relocalisation à long terme. Il exclut toute densification supplémentaire et souhaite renforcer leur intégration paysagère, avec un suivi régulier. Il préconise également une meilleure gestion des flux touristiques grâce au développement des navettes, à la création d'un parking de délestage et à une coopération renforcée avec le Syndicat mixte de la Dune.

Enfin, sur le plan d'eau, il privilégie le renforcement des contrôles plutôt qu'un durcissement immédiat de la réglementation. Il se montre ouvert à des restrictions concernant les jet-skis si les nuisances persistent et affiche son ambition de promouvoir la culture maritime, notamment par **la reconstruction du Cercle de Voile** du Pyla-sur-Mer et le soutien à l'apprentissage de la voile auprès des plus jeunes.

Dans l'ensemble, son projet pour le Pyla s'articule autour de trois priorités : **maîtriser l'urbanisation, préserver le patrimoine naturel et paysager et faire respecter plus strictement les règles en vigueur**.

L'ADPPM prend acte de ces orientations et sera particulièrement attentive à leur mise en œuvre. Fidèle à sa vocation de défense et de préservation du Pyla-sur-Mer, l'association souhaite entretenir avec les équipes municipales un dialogue régulier, transparent et constructif.



La vie de l'ADPPM



Notre association fonctionne grâce à l'investissement de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Bureau. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur engagement et leur implication au service de notre association.

J'ai le plaisir d'annoncer la nomination d'Emmanuelle Bourgeois au poste de trésorière. J'adresse mes plus sincères remerciements à Didier Masson, qui a assuré cette fonction avec dévouement pendant six années.

Je suis également heureux d'annoncer la nomination de Samuel Guillon au poste de secrétaire général adjoint. Je tiens à le remercier pour son investissement, notamment dans l'implantation et la gestion de notre nouvelle base de données, tâche essentielle au bon fonctionnement de l'association.

Je tiens à avoir une mention spéciale pour Alain Herzhaft et Patrick Lafond Grimault pour leur précieux travail de mise en page de notre Gazette, qui contribue largement à la qualité de notre publication.

Lors de notre prochaine AG, nous vous proposerons la nomination de Gaëlle Kerguelen comme nouvelle administratrice. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur son engagement au sein de l'ADPPM.

Enfin, nous sommes également particulièrement heureux d'annoncer **la nomination d'Anne-Lise et Jean-Pierre Volmer en qualité de présidents d'honneur** de notre association. Cette distinction vient saluer les nombreuses années durant lesquelles ils ont assuré la présidence de l'ADPPM avec engagement et fidélité à ses valeurs. Nous leur adressons une nouvelle fois nos plus vifs remerciements pour leur action et leur dévouement pendant toutes ces années.

Grâce à l'implication et au dévouement de chacun, l'ADPPM poursuit son action pour ainsi préserver le Pyla.



Afin de poursuivre cette dynamique, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux administrateurs souhaitant s'investir dans la vie de l'association. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et chacun peut contribuer, à son niveau, au développement de l'ADPPM et à la préservation du Pyla.

L'ADPPM remercie chaleureusement la famille Bernard, qui offre chaque année ses vins prestigieux lors du buffet clôturant notre assemblée générale.



AVIS AU CORPS MÉDICAL

Toutes les initiatives personnelles et municipales sont les bienvenues pour permettre au Pyla de sortir (sain et sauf) de son désert médical... Nous attendons tous l'installation d'au moins un médecin. Nous l'attendons, nous sommes patients... et avec environ 2700 patients, ça devrait en inciter plus d'un.





Comment nous soutenir ?

Pour accroître et garantir notre efficacité,
nous avons besoin de votre adhésion.

Pour adhérer à l'ADPPM, envoyez votre cotisation à
ADPPM - BP 80513 - 33164 La Teste CEDEX

Adhérent : 30€ - Membre associé (même adresse au Pyla) : 5€

Vous pouvez adhérer par Internet via Assoconnect en flashant le QR code ci-dessus ou en utilisant le lien hypertexte ci-dessous:

<https://adppm.assoconnect.com/collect/description/640487-y-adhesion-2026>



Ecrivez-nous à : adppmpyla@gmail.com

Notre site internet : <https://www.adppm-asso.fr>



**Suivez l'ADPPM sur instagram en
flashant le QR code ci-contre:**



@ADPPM.ASSO

Composition du bureau :

Président : Christophe Wigniolle

Vice-présidents : Thierry Lataste

Hugues Legrix de la Salle

Trésorière : Emmanuelle Bourgeois

Secrétaire général : Alain Herzhaft

Secrétaire général adjoint : Samuel Guillon

Présidents d'honneur : Anne-Lise et Jean-Pierre Volmer

Conseil d'administration :

Adrien Bonnet

Pierre Gauthier

Samuel Guillon

Nicolas Gusdorf

Emmanuelle Bourgeois

Alain Herzhaft

Thierry Lataste

Hugues Legrix de la Salle

Lionel Lemaire

Patrick Lafond-Grimault

Didier Masson

Antoine Mauss

Anne-Lise Volmer

Jean-Pierre Volmer

Christophe Wigniolle

Directeur de la publication : Christophe Wigniolle



**Assemblée générale 2026 - Centre Culturel Pierre Dignac
le samedi 8 août à 10h - Accueil à partir de 9h30**